

DOSSIER

UNE ANNÉE OLYMPIQUE POUR LES ARTISANS LIGÉRIENS P.10



E-FACTURATION

ÊTRE LA BANQUE DES ENTREPRENEURS,
c'est aussi **vous faire gagner du temps** grâce à une solution
simplifiant votre gestion comptable et financière.

Solution de notre partenaire **iPAIDTHAT***

**BANQUE
POPULAIRE
GRAND OUEST** 

la réussite est en vous

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

* SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246.82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, France.

Banque Populaire Grand Ouest - 857 500 227 RCS Rennes. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédit photo : Gettyimages - Agence ID-Shop

FIAT

PROFESSIONAL

FIAT PRO SCUDO M
2,0L BLUEHDI 145 CH
BOÎTE AUTOMATIQUE 8 RAPPORTS

TRANSFORMÉ ISOTHERME AVEC GROUPE
DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT

À PARTIR DE 38 900 € HT



Visuel non contractuel

BPM Cars

FIAT PROFESSIONAL LE MANS
5, BOULEVARD PIERRE LEFAUCHEUX
72000 LE MANS
STÉPHANE CABARET
07 70 14 87 88 - S.CABARET@BPMGROUP.FR

EN DÉPARTEMENT

04 Actualités



Répar'show. Retour sur la 3^e édition

05 Actualités

- La CMA et Le Mans Métropole présentent leurs atouts à Paris!
- Foire du Mans. LA CMA vous donne rendez-vous à la Foire du Mans

06 Développement durable

Éco-défis. Des artisans engagés en faveur de la transition écologique!

07 Portrait

Le café-vélo, un lieu de convivialité Sarthois. Olivier Mallet un artisan passionné de cyclisme

08 Formations

Les immanquables 2024. Formation à la CMA, vous avez trouvé le bon coach!

29 Apprentissage

Meilleurs Apprentis de France. Les talents de demain: l'excellence en formation

EN RÉGION

09 Formation

Découvrez nos formations en ligne

10 Dossier : une année olympique pour l'artisanat !



- Portraits : les artisans ligériens décrochent des contrats d'exception
- Veille juridique : focus sur les règles de consommation pendant les JO
- Les apprentis en compétition : zoom sur les Worldskills
- Démarquez-vous avec le Prix santé entrepreneurs !
- France Travail. Du Stade vers l'Emploi : un événement pour recruter autrement

22 Apprentissage

- CMA Formation. L'URMA devient CMA Formation: seul le nom change
- Formation professionnelle continue. Perfectionnement: les formations techniques courtes
- Festival des Mini-entreprises®
- Les apprenants en BP Boulangerie de Saint-Nazaire distingués
- Taxe d'apprentissage

26 Actualités

- Développement durable. Inscrivez-vous à nos webinaires éco !
- Trophées PME RMC. Premier concours des PME de France

27 Accompagnement

- Entreprendre dans les territoires



Joël Fourny

Président de la CMA des Pays de la Loire

Fabienne Malhaire
Boulangère

Présidente de la CMA de la Sarthe

ÉDITO

SPORT & ARTISANAT,
UN DUO GAGNANT !

Dans quelques jours, la France va accueillir les Jeux olympiques et paralympiques. Cet événement sera, nous l'espérons, l'occasion de faire découvrir et de mettre en valeur le patrimoine et les savoir-faire de nos territoires, parmi lesquels ceux de l'Artisanat, auprès des visiteurs français et étrangers.

Puis, du 10 au 15 septembre, Lyon deviendra la capitale mondiale des métiers, lors de la 47^e compétition des WorldSkills qui réunira 65 pays. Celle-ci sera l'opportunité, pour les nombreux jeunes engagés dans ces épreuves, de démontrer leurs compétences, de partager leur passion et susciter des vocations pour faire grandir encore l'Artisanat et répondre aux enjeux de nos entreprises.

Autant de manifestations d'envergure qui nous permettront de hisser haut les couleurs de nos métiers. C'est pourquoi, à travers le dossier qui vous est proposé, dans ce nouveau numéro du « Monde des Artisans », nous avons voulu illustrer l'implication des entreprises artisanales ligériennes dans ces deux événements, mais aussi les valeurs communes entre le sport et l'Artisanat.

En effet, l'Artisanat est un formidable acteur de notre économie, de nos territoires et de notre région, vous pouvez compter sur votre CMA pour appuyer son développement et accompagner les entreprises du secteur !

D'ici là, nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous un excellent été, que celui-ci soit placé sous le signe d'une forte activité ou d'une trêve estivale.

www.artisanatpaysdelaloire.fr @CMARPD @CMARPD accueil72@artisanatpaysdelaloire.fr



LE MONDE DES ARTISANS N° 161 - JUILLET-AOÛT 2024. Édition de la Sarthe. Président du comité de rédaction des pages locales: Fabienne Malhaire-Boulangère. Avec le concours rédactionnel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe. **Rédaction des pages locales:** Clarisse Brelet, Aline Cherrey, Léna Le Bihan, Cécile Mesgouez, Mélissa El Harake. **Éditeur délégué:** Stéphane Schmitt. **Rédaction:** ATC (Tél. 0665622885, e-mail: lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro:** Marine Anthony, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Lætitia Muller, Cécile Vicini). **Secrétariat de rédaction:** Pixel6TM (Clara Mennuni). **Rédaction graphique:** Pixel6TM. **Publicité:** Stéphane Schmitt (Tél. 06 03 80 24 86, email: s.schmitt@groupe-atc.com) et Cédric Jonquière (Tél. 06 10 34 81 33, e-mail: cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies:** Pixel6TM, © pages locales: CMA des Pays de la Loire. **En couverture:** ©Marie-Laure Bonnet. **Promotion diffusion:** Tél. 01 40 05 23 15 ou abonnements@info6tm.com. Tarif d'abonnement 1 an. France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter. **Conception éditoriale:** Tema6TM (Tél. 0387691801). **Fabrication:** Pixel6TM (Tél. 0387691818). **Éditeur:** Média et Artisanat SAS, appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1 (Tél. 0387691818, fax 0387691814). **PDG et directeur de la publication:** François Grandjodier. **N° commission paritaire:** 0326 T 86957. **ISSN:** 1271-3074. **Dépôt légal:** à parution. **Impression:** Imprimerie Léonce Déprez - allée de Belgique - 62128 Wancourt. Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 29 pour les abonnés de la Sarthe.

RÉPAR'SHOW

Retour sur la 3^e édition

Le samedi 20 avril 2024 avait lieu, pour la troisième fois consécutive, le Répar'show, place de la République au Mans, l'événement sarthois dédié à promouvoir les métiers de la réparation à destination du grand public.

Onze artisans étaient présents afin de mettre en avant leur savoir-faire. Plus de 500 personnes ont ainsi pu découvrir ces Répar'acteurs à l'œuvre, via des démonstrations et des ateliers autour d'objets du quotidien : cycles, outils de jardin, couteaux, chapeaux, sièges... Le public a même pu effectuer quelques réparations sur place et repartir avec son article customisé par l'artiste illustrateur Cédric la Touffe. L'évènement a permis de sensibiliser le consommateur à la préservation des ressources et de son porte-monnaie en donnant une seconde vie à ses objets, mais également de l'informer sur les outils et dispositifs lui permettant de « mieux consommer » : l'indice de réparabilité et de durabilité, les bonus réparation mis en place sur certains équipements électriques et électroniques, mais aussi sur le textile, les chaussures...

Les artisans présents à cette 3^e édition

- › **Hugues de Willecot & Le Cabinet de Macassar** - Restauration de mobilier d'art et marqueterie
- › **BOISbyK Création** - Restauration de mobilier bois, marqueterie et rempaillage
- › **L'atelier de Ludo** - Création et réparation bois métal
- › **Scarabée Tapissier** - Fabrication, restauration et réparation de sièges
- › **Marie Janvier** - Modiste plumassière
- › **Belle & Ronde** - Retouche couture
- › **Une vie de bijou** - Création et réparation de bijoux
- › **Le hangar à biclous** - Réparation et restauration cycles
- › **L.D Tech** - Commerce et réparation jardinage motoculture
- › **Affût'truck** - Affûtage



RÉPAR'ACTEURS C'EST QUOI ?

Répar'acteurs est une marque nationale portée par les chambres de métiers et de l'artisanat et l'Ademe. Répar'acteurs en Sarthe, c'est plus de 90 artisans engagés dans une démarche de sensibilisation du grand public à la réparation.

Retrouvez les Répar'acteurs à proximité de chez vous sur :



Pour rejoindre le réseau
Répar'acteurs: Virginie Garry
 06 49 24 31 47 - vgarry@artisanatpaysdelaloire.fr

LA CMA ET LE MANS MÉTROPOLE PRÉSENTENT LEURS ATOUTS À PARIS!

Quittez Paris pour entreprendre...

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat participait cette année encore au collectif « Quittez Paris ». Ce regroupement d'acteurs économiques sarthois était présent au salon « Go Entrepreneurs » qui s'est déroulé les 3 et 4 avril 2024 à La Défense à Paris. Ce salon attire chaque année plus de 40 000 visiteurs, venus de la France entière.

Les partenaires se réunissent depuis plus de 10 ans sous une marque commune qui a pour but de donner de la visibilité au territoire de « Le Mans Métropole ». Ce collectif permet à des entrepreneurs et créateurs désireux de quitter la région parisienne de se délocaliser pour des raisons stratégiques afin d'aller chercher d'autres marchés. Le Mans et la Sarthe disposent de réels atouts en étant à 56 minutes en train de Paris. De plus, le coût de l'immobilier est à 2 à 4 fois moins cher qu'en région parisienne.



FOIRE DU MANS

LA CMA vous donne rendez-vous à la Foire du Mans

Du 12 au 16 septembre la CMA vous accueille sur son stand de la Foire du Mans. Venez découvrir la diversité des métiers de l'artisanat.

Au programme :

- Des animations au cours desquelles les apprentis de CMA formation pourront démontrer tout leur savoir-faire en fleuristerie, confiserie, boulangerie et charcuterie.
- Un temps de partage avec d'anciens apprentis de CMA Formation qui reviendront sur leur parcours et leurs premiers pas professionnels.
- Un temps fort avec le concours régional des bouchers, en présence de Thierry Morin, Meilleur ouvrier de France. Le public pourra apprécier la dextérité des apprentis comme celle des professionnels bouchers.
- Un espace Répar'acteurs pour découvrir comment donner une seconde vie à vos équipements, acheter plus durable et réparable, et préserver votre porte-monnaie.
- Des initiations à la taille de pierre, au carrelage, à la menuiserie et à la peinture ainsi qu'une présentation des dix métiers, en présence de l'Outil en Main, une association de bénévoles, gens de métiers et passionnés qui valorisent les métiers manuels.



 **CMA Formation :**
l'excellence en
apprentissage



VOTRE CONTACT

Mélanie El Harake - 0682974650 -
melharake@artisanantpaysdelaloire.fr

Des artisans engagés en faveur de la transition écologique !



La marque Éco-défis, lancée en 2017 par la CMA Pays de la Loire avec le soutien de l'Ademe (Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie), valorise les entreprises artisanales qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement.



À travers un accompagnement individuel par un conseiller transition écologique de la CMA, qui comprend un état des lieux environnemental, l'entreprise doit choisir et réaliser trois défis parmi sept thématiques proposées : déchets, emballages, énergie, mobilité, eau, produits et sociétal & durable. La marque Éco-défis est ensuite attribuée par un comité régional.

En Sarthe, 73 entreprises artisanales sont Éco-défis, dont cinq entreprises qui ont reçu leur trophée le 22 avril dernier à la CMA du Mans en présence de Fabienne

Malhaire-Boulangier, présidente de la CMA de niveau départemental – Sarthe.

› **L'atelier de Letice** · Création et retouche textile · Saint-Mars-la-Brière

› **Ailes et Louis** · Fabrication de savons · Sainte-Sabine-sur-Longève

› **La Fée Confiture** ·

Transformation de fruits et légume · Bonnétable

› **Image'in** · Studio de photographie · Le Mans

› **Les savons des sources** · Fabrication de savons · Le Mans

Retrouvez-les sur www.facebook.com/ecodefispdl/



LA MARQUE ÉCO-DÉFIS VOUS INTÉRESSE ?

Contactez Adrien Debenne - 07 86 75 76 56
adebenne@artisanatpaysdelaloire.fr



L'atelier d'Olivier Mallet dirigeant de La Pince à Vélo.

LE CAFÉ-VÉLO, UN LIEU DE CONVIVIALITÉ SARTHOIS

Olivier Mallet un artisan passionné de cyclisme

Olivier, gérant de la Pince à vélo, installé depuis six ans sur la commune de Teloché, propose dans son atelier un concept café-vélo et fait de sa passion de jeunesse son travail au quotidien.

Passionné de cyclisme, Olivier Mallet saute le pas de la reconversion professionnelle et suit une formation technicien cycle au CNPC d'Orléans pour se spécialiser en hydraulique et électrique. Il effectue par la suite une formation courte auprès de la CMA sur l'utilisation des réseaux sociaux et en comptabilité. Séduit par le concept du café-vélo, il choisit la ville de Teloché, à proximité de clubs cyclistes et d'écoles pour ouvrir son établissement. « *Je souhaitais créer un lieu convivial autour de la passion du cyclisme.* »

Une passion au-delà d'un métier

Sportif assidu, Olivier s'adonne aujourd'hui plus particulièrement au « gravel », après avoir pratiqué pendant

12 ans le cyclisme sur route en compétition, en participant à des courses régionales et nationales. Cette expertise dans son métier est un atout : « *Le sport m'a ouvert des portes sur mon activité, puisque j'ai eu l'opportunité d'accueillir des cyclistes professionnels dans mon magasin.* » Par ailleurs, en ayant acquis depuis ces six dernières années une belle visibilité dans le département Sarthois, il mène de belles actions à destination de publics en situation de handicap pour faire rayonner les valeurs du sport : accueil d'un club de cyclistes mal voyants en tandem, accueil de personnes sourdes et muettes pour des balades à vélo.

À quelques jours des Jeux Olympiques de Paris 2024, Olivier émet un souhait cher à ses yeux : « *Concernant les Jeux Olympiques, j'espère qu'il y aura des vainqueurs français qui pourront représenter le cyclisme comme il se doit!* »

LA PINCE À VÉLO

Date de création : 2 juin 2018

Secteur : La réparation de vélos

Nom du dirigeant : Olivier Mallet

Nombre de salariés : 2

Concours : Talents de la Sarthe 2022



Un concept café-vélo convivial qui fait rayonner les valeurs du sport !

LES IMMANQUABLES 2024

Formation à la CMA, vous avez trouvé le bon coach !



SE PROFESSIONNALISER POUR COLLABORER EFFICACEMENT

- ADEA - Adjoint(e) de Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale - TPE/PME (éligible CPF)
- Assurer la comptabilité générale d'une entreprise artisanale TPE/PME · 98 h · Un jeudi sur deux à partir du 26/09/24
- Assurer la rentabilité et la réalisation des budgets de sa TPE/PME · 70 h · Un jeudi sur deux à partir du 30/01/25



MANAGER, MIEUX TRAVAILLER EN ÉQUIPE!

- Manager et impliquer son équipe au quotidien (niveau 1) · 3 J · Les 7, 21 novembre et 3 décembre
- Sur mesure, en intra avec son équipe: *organiser efficacement ses briefs et débriefs; mieux travailler en équipe; savoir déléguer; renforcer la cohésion et la motivation de son équipe; comprendre et s'adapter aux différentes générations* · 1 J · Selon le besoin et le calendrier de l'entreprise, nous consulter



BOOSTER SON ACTIVITÉ COMMERCIALE

- Être à l'aise dans la relation commerciale · 3 J · Les 30 septembre, 7 et 14 octobre
- Répondre à des appels d'offres pour diversifier son CA · 2 J · Les 21 et 22 novembre
- S'initier à Sketch'up pour présenter ses projets en 3D · 3 J · Les 4, 11 et 18 octobre
- Se perfectionner sur Sketch'up · 1 J · Le 21 novembre



RETROUVER SA MOTIVATION, SON BIEN-ÊTRE

- Gérer son temps et ses priorités · 1 J · Le 26 septembre
- Se libérer du syndrome de l'imposteur · 1 J · Le 28 novembre
- Réduire sa charge mentale · 1 J · Le 7 novembre



NUMÉRIQUE: RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ

- Créer et administrer un site e-commerce pour TPE/PME avec Wordpress (éligible CPF) · 3 J · Les 8, 22 et 29 octobre
- Créer et administrer un site Internet pour TPE/PME Wordpress (éligible CPF) · 5 J · Les 4, 12, 18, 25 novembre et 2 décembre
- Réussir des photos professionnelles avec son Smartphone · 1 J · Le 5 novembre
- Artisanat 4.0: intégrer l'intelligence artificielle dans son entreprise · 1 J · Le 18 octobre



SÉCURITÉ AU TRAVAIL: SE PROTÉGER ET PROTÉGER SES SALARIÉS

- Rédiger son document unique (obligatoire dès le 1^{er} salarié) - prestation individuelle · Nous contacter

INFORMATIONS PRATIQUES

- ☎ Tarif TNS: 69 €/j
- ☎ Autres statuts: 244 €/j

SE FORMER MALIN! Vous avez un compte professionnel au Crédit Mutuel, 200 € offerts

POUR RÉSERVER VOTRE FORMATION ?

Prescyllia Malonga - 02 43 74 53 77

formationcontinue72@artisanatpaysdelaloire.fr

DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS EN LIGNE

Développez vos compétences avec les CMA ! Nos offres de formations digitales s'adressent aux TPE/PME de tous secteurs. Particulièrement adaptées aux besoins des professionnels, elles sont créées et tutorées par les experts des CMA. Notre objectif : soutenir l'activité des professionnels, les aider à se développer quand ils sont disponibles et sans avoir à se déplacer !

La CMA Pays de la Loire vous propose trois modules de E-formation :



ÉLABORER MA STRATÉGIE DIGITALE

Aujourd'hui, une TPE performante doit être connectée, afin de gagner en visibilité, mettre en valeur son activité et développer son chiffre d'affaires. Pour prendre ce virage numérique, il est impératif d'élaborer une stratégie digitale adaptée à son entreprise. Découvrez lors de cette formation comment :

- identifier les différents canaux de communication sur le Web ;
- analyser leurs spécificités et leur intérêt ;
- choisir les canaux de communication Web adaptés à vos besoins de communication et de commercialisation ;
- gérer et sécuriser votre communication ;
- mettre en place une stratégie de communication Web dimensionnée à votre entreprise.



RÉFÉRENCIEMENT NATUREL : BOOSTER LA VISIBILITÉ DE MON SITE WEB

Vous souhaitez créer votre site web ou vous en avez déjà un en ligne ? Le web vous permettra de mettre en valeur votre activité, de renforcer votre visibilité et d'augmenter votre chiffre d'affaires. Pour tirer avantage du web, vous devez vous assurer que votre site est bien référencé dans les moteurs de recherche ! Cette formation va vous permettre de travailler l'optimisation du référencement de votre site web :

- comprendre le référencement naturel et son intérêt pour le site de votre entreprise ;
- assimiler les enjeux du moteur de recherche ; être autonome sur l'optimisation de votre référencement naturel ou faciliter le travail avec votre prestataire ;
- mettre en place une stratégie de référencement naturel efficace pour votre site ;
- identifier les bonnes et les mauvaises pratiques.

INFORMATIONS PRATIQUES

Accessible 24h/24 pendant 30 jours, suivez la formation à votre rythme et selon vos contraintes !

🕒 5 heures 💰 150 € (net de taxe)* ✉ formationdigitale@artisanatpaysdelaloire.fr



MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Vous allez bientôt accueillir un apprenti artisan et devenir son maître d'apprentissage ? La formation digitale tutorée proposée par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat va vous permettre de :

- recruter, accueillir, former et suivre votre apprenti dans les meilleures conditions,
- vous conformer aux obligations légales liées à votre rôle de maître d'apprentissage.

INFORMATIONS PRATIQUES

Accessible 24h/24 pendant 30 jours, suivez la formation à votre rythme et selon vos contraintes !

2 modules. 🕒 7 heures 💰 210 €* ✉ formationdigitale@artisanatpaysdelaloire.fr

* Financements possibles selon votre statut.

- › **Pages 12 à 14 Portraits :**
les artisans ligériens décrochent des contrats d'exception
- › **Pages 16 & 17 Veille juridique :**
focus sur les règles de consommation pendant les JO
- › **Pages 18 & 19 Les apprentis en compétition :** zoom sur les Worldskills
- › **Pages 20 Démarquez-vous**
avec le Prix santé entrepreneurs !
- › **Pages 21 France Travail**
Du Stade vers l'Emploi : un événement pour recruter autrement



MARIE-LAURE BONNET

UNE ANNÉE OLYMPIQUE POUR L'ARTISANAT !

Cet été, les Jeux Olympiques vont faire vibrer Paris, la France et le monde entier ! Savez-vous qu'au cœur de notre territoire, des artisans ont contribué à ces olympiades ? Que ce soit directement en lien avec les compétitions sportives ou dans l'aménagement des sites et établissements hôteliers, nos experts ont apporté leur belle contribution ! Ces réalisations étonnantes et prestigieuses portent déjà leurs fruits : reconnaissance, nouvelle clientèle, visibilité. Bref, la médaille d'or du savoir-faire, est d'ores et déjà attribuée aux artisans ligériens et nous vous proposons, dans ce dossier, d'aller à la rencontre de quatre d'entre eux.

AU CŒUR DE NOTRE TERRITOIRE



LOUIFI METAL, dirigée par Hervé Louifi, réalise le socle d'une sculpture.



TMC INNOVATION, dirigée par Grégory Flipo, fabrique des mâts d'éclairage.

Réalisation de panneaux à l'hôtel Pullman à Lyon par l'entreprise **GRAV'OR**, dirigée par Isabelle Ratiskol.



MATTHIEU GRASSET, dirigeant de Créa Cross, donne vie aux parcours équestres.



PORTRAITS

JO : LES ARTISANS LIGÉRIENS DÉCROCHENT DES CONTRATS D'EXCEPTION

Les Jeux Olympiques représentent une opportunité unique pour les artisans. L'organisation d'un événement d'une telle envergure nécessite une multitude de services et de produits ouvrant la porte à de nombreux contrats. Portrait de 4 artisans ligériens qui ont été sélectionnés pour leur savoir-faire.



En Loire-Atlantique, TMC Innovation fabrique des mâts d'éclairage



Réalisation des bornes d'éclairage du FUP (Franchissement Urbain Pleyel).

GREGORY FLIPO

L'entreprise TMC Innovation fabrique des mâts d'éclairage et du mobilier urbain, au Sud de Nantes. Sollicitée par les agences « ON Conception » et « Lumière 8.18 », dans le cadre d'agencement de sites pour les Jeux Olympiques, Grégory Flipo, le gérant a répondu présent. En s'entourant d'équipes de maîtrise d'œuvre (bureaux études, paysagistes, concepteurs lumières), TMC Innovation a livré du mobilier haut de gamme et spécifique d'éclairage. Grégory Flipo explique : « Ce marché a été un accélérateur de développement de nouveaux produits et un dynamiseur d'activité de notre chiffre d'affaires. Nous avons pour la première fois dépassé nos limites et ainsi franchi le seuil technique de réalisation de mâts de 30 mètres de haut. » Nous pourrions retrouver les réalisations de TMC Innovation dans plusieurs sites emblématiques :

› **Le cluster des médias au Bourget** où vont être logés tous les journalistes. 2 terrains d'entraînement sont éclairés avec des mâts très esthétiques et fins de 30 mètres de haut, qui ont été dessinés par l'agence de conception Lumière ON.

› **L'Adidas d'Arena** : le parvis de cette nouvelle salle est éclairé par des mâts de 15 mètres de haut dessinés par l'agence 8.18.

› **La Porte de la Chapelle** est équipée de mâts de 8 mètres de haut dessinés par l'agence Concepto.

› **Franchissement Urbain Pleyel** : l'architecte Marc Mimram a souhaité faire des petites bornes d'éclairage d'un mètre de haut (dessinées par l'agence ON), fabriquées par TMC Innovation pour mettre en valeur la structure architecturale et éclairer le cheminement piétonnier.

Ces chantiers liés aux Jeux Olympiques ont permis à l'entreprise de développer ses savoir-faire mais également d'enregistrer une augmentation de 10% de son chiffre d'affaires pour l'année, de quoi affirmer que TMC Innovation a sans nul doute déjà gagné ces Jeux Olympiques !

📍 tmc-innovation.fr **TMC Innovation**
www.instagram.com/tmc_innovation/
www.youtube.com/watch?v=iwGCAFXB0iA
www.pinterest.fr/tmc_innovation/



Date de création :
20/11/2006

Secteur : conception et fabrication de mobilier urbain d'éclairage.

Dirigeant : Grégory Flipo (photo ci-contre)

Effectifs : 23 salariés



Réalisation de l'œuvre par l'artiste Viebel et son socle par Louifi Metal.



En Mayenne, à Saint-Georges-Buttavent, Louifi Metal réalise le socle d'une sculpture pour les JO 2024

Après une formation en conception métallique, Hervé Louifi a exercé son métier de ferronnier métallier plusieurs années en région parisienne. Il a notamment travaillé à de multiples reprises avec la sculptrice Viebel qui s'est naturellement tournée vers lui quand elle a été contactée par les JO pour réaliser le socle de sa sculpture. Sur mesure, ce socle plat est en aluminium et mesure près de 5 mètres sur 3 mètres, avec un poids de 300 kg. Il est destiné à recevoir l'œuvre en métal qui sera exposée à côté de Notre-Dame de Paris. La communication autour de cette commande (réseaux sociaux, presse) lui a permis d'obtenir de nouveaux contrats. Aujourd'hui, l'entreprise a recruté deux apprentis et Louifi Metal cherche à embaucher. « *Ce type de chantier apporte une réelle reconnaissance dans mon travail... ce que les autres ne peuvent pas faire, je le fais !* »

🔗 www.louifimetal.fr
 📘 www.facebook.com/larvi



Date de création : 13/12/2022

Secteur : métallerie et ferronnerie

Dirigeant : Hervé Louifi (photo ci-dessus)

Effectifs : 2 apprentis

UNE ANNÉE OLYMPIQUE POUR L'ARTISANAT

Date de création : 1982

Secteur :
miroiterie
vitrerie

Dirigeante :
Isabelle
Ratiskol (photo
ci-contre)

Effectifs :
21 salariés



Réalisation
de panneaux
à l'hôtel
Pullman
à Lyon.

En Sarthe, Grav'Or la passion du verre

La miroiterie Mancelle Grav'Or est spécialisée dans le travail du verre : découpe, sablage, gravure, laquage, dorure, peinture. L'entreprise réalise tous types de produits décoratifs destinés à l'agencement et aux espaces hauts de gamme. L'entreprise est notamment reconnue pour son excellence grâce à sa participation à l'événement « Made in France » au Palais de l'Élysée, en 2020, mais elle a aussi reçu le prix des trophées « Pays de la Loire Excellence Artisanale », mention métier d'art en 2021. Isabelle Ratiskol, explique : « Nous avons rencontré Fabien Roque, architecte d'intérieur, sur un salon. La qualité de nos produits et notre expertise l'ont séduit. Il nous a ainsi proposé de contribuer à la rénovation de trois hôtels (Galiléo et Ekta, à Paris, Pullman à Lyon) qui accueillent l'événement sportif des Jeux Olympiques. » Le projet : réaliser des habillages de mur aux motifs uniques, sur mesure, et "Eglogolor"* dans les salles de restauration. Isabelle Ratiskol affirme : « Participer à ce projet nous donne encore plus de crédibilité dans le domaine de l'architecture et nous permet d'inscrire de beaux noms dans notre portefeuille. » Grav'Or exporte déjà une partie de sa production à l'international.

* Insertion de dorures à l'intérieur du verre.

🔗 www.gravor.com 📱 Grav'Or | Le Mans | Facebook 📷 Grav'Or French Glass Designer (@gravor_glassdesign)
• Photos et vidéos Instagram

En Vendée, Créa Cross donne vie aux parcours équestres



Mathieu Grasset, dirigeant de Créa Cross, et l'une de ses réalisations d'obstacles.

Dirigée par Mathieu Grasset, Créa Cross est une entreprise de fabrication d'obstacles équestres et de préparation à l'organisation de parcours pour les compétitions. Ce dirigeant passionné d'équitation trouve sa vocation de concepteur de parcours et d'obstacles lors de compétitions. En 2010, il décide de suivre une formation d'aide à la création avec la CMA... et de lancer Créa Cross à Bazoges-en-Pareds.

Les JO, un événement majeur

Il y a quelques mois, Mathieu Grasset est contacté par le constructeur du parcours équestre des JO de Paris avec lequel il avait déjà eu l'occasion de travailler auparavant. Au programme : installation et construction des parcours équestres dans 3 disciplines (le dressage, le cross

et le saut d'obstacles). « Il faut apporter une grande exigence dans ces constructions destinées aux élites de la cavalerie. Cette sollicitation pour les JO est une vraie reconnaissance de la qualité de notre travail et du soin particulier que nous apportons à nos réalisations. Nous progressons et repoussons sans cesse nos limites techniques et créatives, comme les sportifs de haut niveau ! », Mathieu Grasset, dirigeant de Créa Cross.

Créa Cross : Loyauville - 85390 Bazoges-en-Pareds 🔗 www.creacross.fr
☎ 06 71 70 36 93 ✉ mattgrasset@orange.fr

Date de création :
2010

Secteur :
Création
d'obstacles
et préparation
de parcours
équestres

Dirigeant :
Mathieu
Grasset

Effectifs :
1 dirigeant



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle comme
dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.

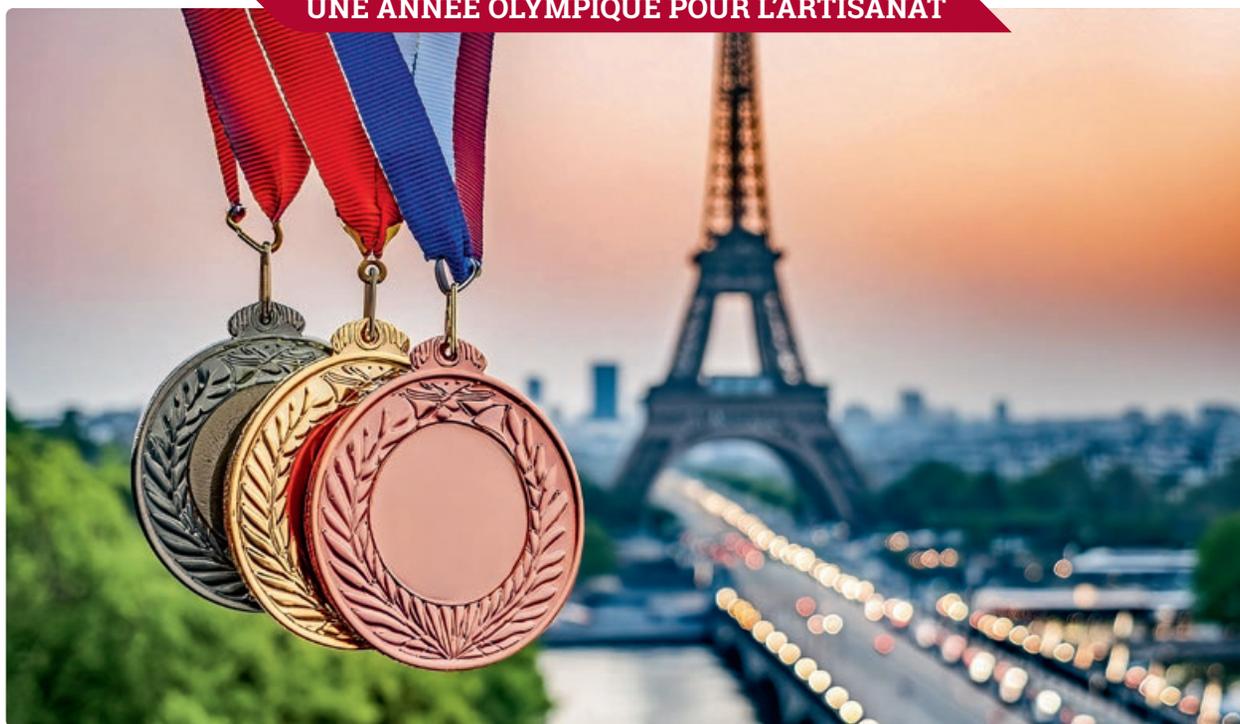


sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



UNE ANNÉE OLYMPIQUE POUR L'ARTISANAT



MARKO/ADOBE STOCK

VEILLE JURIDIQUE

QUELQUES RAPPELS UTILES EN PÉRIODE DES JEUX

Focus sur les règles de consommation applicables aux hôtels, taxis et VTC, pendant cette période estivale des Jeux Olympiques.

HÔTEL

Le classement des hôtels en catégorie (étoiles sur panneau rouge) dépend de leurs équipements, confort et services proposés et n'est pas obligatoire. Les prix des hôtels sont libres et peuvent varier d'un établissement à l'autre de même catégorie. Doivent être affichés à la réception et à l'extérieur de l'hôtel :

- **le prix pratiqué pour une nuitée en chambre double** : prix pratiqué effectivement pour la nuit à venir en cas de réservation à la réception ou le prix maximum pour une nuitée pendant une période au choix incluant la prochaine nuitée,
- **l'information sur les prestations proposées** : petit-déjeuner, connexion internet accessible ou non depuis la chambre et, le cas échéant, si ces prestations sont comprises ou non dans le prix de l'hébergement.

Des arrhes peuvent être demandées lors de la réservation et seront perdues en cas d'annulation par le client. En cas d'annulation de son fait, l'hôtelier peut devoir rembourser le double des arrhes versées. Il n'existe pas de pourcentage légal pour les arrhes (usuellement : versement de 2 à 3 nuitées pour un séjour de plus d'une semaine). Au moment de payer, l'hôtelier doit remettre une note indiquant la date, la raison sociale, l'adresse et la catégorie de l'établissement, le numéro de la chambre, la durée, le nom et l'adresse du client, les prix TTC des prestations et la somme totale due.



BRIAN JACKSON/ADOBE STOCK

Plus d'infos ici :





CHALABALA/ADOBESTOCK

TAXI

Le conducteur d'un taxi est titulaire d'une **autorisation de stationnement** affichée sur le véhicule et délimitée par le maire, délimitant la zone de « maraude ». Aucuns frais d'approche ne peuvent être facturés si le client hèle le taxi dans la rue ou dans un rayon de 500 mètres grâce à une application de mobilité. **Les taxis en dehors de leur zone de maraude et les VTC doivent toujours faire l'objet d'une réservation préalable** : ils ne peuvent être hélés dans la rue ni stationner dans une station taxi. Autour d'une gare ou d'un aéroport, ils ne peuvent attendre un client qui a réservé pendant une heure maximum avant la prise en charge effective.

► **Les tarifs des taxis sont réglementés par l'État** et varient selon les régions et le type de course. Sauf dans le cas des forfaits (aéroports), le prix du taxi n'est pas connu à l'avance et englobe : le montant forfaitaire de la prise en charge, dès le début de la course, le tarif kilométrique (4 catégories de tarif kilométrique selon les départements), le tarif horaire (minutes passées à l'arrêt ou à faible vitesse) et les suppléments : supplément « passagers » à partir de la 5^e personne, supplément « bagages » au-delà de trois valises.

Aucun supplément ou indemnité de retour ne peut être réclamé. Les frais de péages sont à la charge du taxi et non du passager, sauf si ce dernier a explicitement demandé d'emprunter un itinéraire à péage. En cas de réservation du taxi, il est toléré que le taxi enclenche son compteur avant la prise en charge du client pour prendre en compte le trajet parcouru pour se rendre au lieu de rendez-vous : la facturation d'un supplément réservation supplémentaire est donc interdite. Le taxi est libre de consentir un rabais sur le prix total de la course affiché sur le taximètre.

Le paiement par carte bancaire ne peut être refusé par un taxi quel que soit le montant de la course ; si le chauffeur refuse d'autres modes de paiement, il doit l'indiquer sur la vitre extérieure du taxi.

Plus d'infos ici :



RH2010/ADOBESTOCK

VTC

Une voiture de transport avec chauffeur se distingue du taxi par **l'apposition d'une vignette rouge** et l'absence de compteur horokilométrique et de dispositif lumineux extérieur. La VTC ne peut prendre en charge un client **sur réservation préalable** d'un client. Elle ne peut ni stationner, ni circuler sur la voie publique en quête de clients. Par exception, une VTC peut stationner autour d'une gare ou d'un aéroport dans l'attente du client ayant réservé pendant 1 heure maximum avant la prise en charge effective.

Entre chaque course, sauf si le chauffeur peut prouver une réservation avec un autre client, il doit retourner se garer à sa « base », c'est-à-dire à l'adresse du siège social. La réservation doit être prouvée via un ticket de réservation (support papier ou électronique) détaillant les noms et coordonnées de la société et du client, les dates et heures de la réservation préalable effectuée par le client, ainsi que les dates, heures et le lieu de la prise en charge souhaitée par le client.

Les prix des VTC sont fixés librement : le tarif de la course peut être forfaitaire, déterminé dès la réservation, ou calculé après la course selon le temps de trajet et de la distance parcourue.

Plus d'infos ici :



Taxi, VTC : pour toute course d'un montant supérieur ou égal à 25 € (et en-deçà de 25 € si le consommateur en fait la demande), le chauffeur émet avant paiement, sur papier ou par voie électronique, une note récapitulative mentionnant la date de rédaction, les heures de début et fin de la course, le nom et numéro d'immatriculation du professionnel, le montant de la course minimum et le prix de la course TTC hors suppléments.

UNE ANNÉE OLYMPIQUE POUR L'ARTISANAT



Durant **3 jours**, la Compétition nationale des métiers réunit près de **800 champions régionaux** venus de toute la France !



LES APPRENTIS EN COMPÉTITION

ZOOM SUR LES WORLDSKILLS

Ancré dans un contexte économique inédit, cet événement d'ampleur internationale a pour ambition de mobiliser la jeunesse autour de la valorisation de l'excellence de ses compétences afin de répondre aux enjeux de notre société aujourd'hui et demain.

Tous les ans, à l'occasion de la compétition mondiale WorldSkills, la France invite le monde entier à « voir la vie en skills ». Constituant une opportunité inédite de valoriser les métiers et les formations, le comité d'organisation WorldSkills œuvre depuis fin 2021 pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes afin de relever ensemble, et à l'échelle du pays, un grand défi pour la jeunesse, l'économie et la société. **Véritable fête des métiers, cette compétition est un rendez-vous très important pour valoriser et faire découvrir les métiers au grand public.**

Organisées dans les 15 régions de France métropolitaine et

d'Outre-Mer, par les conseils régionaux ou les organisations professionnelles, les compétitions régionales des métiers sélectionnent les meilleurs talents. Grâce à l'engagement de nombreux bénévoles (jury, personnel de l'enseignement, expert...) chaque région présente une équipe de champions pour la Compétition nationale des métiers. Elle réunit près de 800 champions régionaux venus de toute la France. Durant trois jours de compétition, ces jeunes talents doivent se mesurer les uns aux autres en visant l'excellence. À l'issue de la Compétition nationale des métiers, ils titulisent les membres de l'équipe de France des métiers qui défendent

nos couleurs lors des compétitions internationales.

Un programme passerelle entre sports et métiers

La compétition WorldSkills, fortement soutenue par le Gouvernement français, est désormais labellisée « Grande cause nationale » par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ce label renforce la place de la compétition en tant qu'acteur de la promotion du sport dans la société, et inscrit la compétition dans la continuité des ambitions du Gouvernement et dans la lignée des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

PALMARÈS NATIONAL DES MAF DE L'OR POUR LES PAYS DE LA LOIRE

Le concours des Meilleurs Apprentis de France est une compétition nationale qui vise à promouvoir l'excellence et l'engagement des jeunes en formation professionnelle. Cette année ce ne sont pas moins de 8 apprentis de la CMA Pays de la Loire qui se sont distingués en remportant une médaille d'or.

Prisé par plus de 6 500 candidats chaque année dans plus de 120 métiers, ce concours s'adresse aux jeunes âgés de moins de 21 ans, en formation initiale (CAP, Bac Pro) inscrits dans des établissements publics ou privés, sous statut scolaire ou sous contrat d'apprentissage. Lors des épreuves finales nationales du concours des MAF, qui se sont déroulées à Lyon en juin dernier, de talentueux candidats

ligériens se sont illustrés dans diverses catégories métiers au point de remporter une médaille d'or. Ces lauréats ont non seulement démontré une maîtrise de leur métier, mais ils ont aussi fait preuve de créativité et d'innovation. Leur passion et leur talent contribuent à faire briller les métiers de l'artisanat. Et qui sait si de futurs MOF (Meilleurs ouvriers de France) ne se cachent pas au sein de ces nouveaux MAF ?



 Le concours MAF, c'est **6 500 candidats** chaque année dans plus de **120 métiers !**

LES LAURÉATS 2024 NIVEAU NATIONAL

› **Alexis Cormerais**
Réparation des carrosseries automobile
CMA Formation
La Roche-sur-Yon

› **Noeline Cottier**
Fleuriste
CMA Formation
Le Mans

› **Nathan Danieau**
Réparation des carrosseries automobile
CMA Formation
La Roche-sur-Yon

› **Guillaume Lebrun**
Ebénisterie
CMA Formation
Sainte-Luce-sur-Loire

› **Guillaume Portais
et Nathan Nugier**
Peinture en carrosserie
CMA Formation Angers

› **Elisa Prouteau**
Coiffure mixte
CMA Formation
La Roche-sur-Yon

› **Matthias Repussard**
Peinture en carrosserie
CMA Formation
Angers



DÉMARQUEZ-VOUS AVEC LE PRIX SANTÉ ENTREPRENEURS !

Artisans des Pays de la Loire, vous êtes acteurs du changement au sein de votre entreprise ? Participez à la 5^e édition du prix Santé Entrepreneurs d'Harmonie Mutuelle et mettez en lumière votre action pour la santé, le bien-être ou l'environnement.

Ne manquez pas cette occasion unique de faire briller votre entreprise et votre démarche responsable. Une dotation financière valorisera les trois lauréats régionaux qui seront sélectionnés pour concourir au niveau national.

Quelles conditions pour participer ?

- › Avoir une année d'exercice minimum et être inscrit au RNE.
- › Être une entreprise de 0 à 19 salariés (ouvert aux solos entrepreneurs).
- › Être à jour de ses cotisations sociales et fiscales.
- › Entrepreneur adhérent ou non à Harmonie Mutuelle.
- › Avoir mis en place une action dédiée à la santé, au bien-être ou à la transition écologique pour ses salariés, ses clients, d'autres chefs d'entreprise ou soi-même.
- › S'inscrire en complétant un dossier de candidature.

Pourquoi contacter votre CMA ?

- › Obtenez des **conseils personnalisés** pour valoriser votre candidature.
- › Rempportez le prix, accompagné de la **dotation financière**.
- › **Inspirez** d'autres artisans à agir.



SOUTENUS PAR LA CMA, ILS ONT OSÉ L'ÉDITION 2023



› Premier prix régional et finaliste national pour Dégustation.

Une pâtisserie nantaise, inspirée de la naturopathie gérée par Sabrina et Grégory Lejeune qui proposent notamment des produits moins sucrés, sans gluten ou encore sans lactose.



› Troisième prix régional pour l'entreprise vendéenne « Du jaune et des Licornes »

de Sabrina Poisbleau, spécialisée dans la création et la confection de vêtements pour femmes atteintes d'endométriose.

 **Prêt à passer à l'action ?**
Contactez-nous dès maintenant pour valoriser votre engagement, avant le 20 septembre !

VOTRE CONTACT

Meriem Boutera, chargée de prévention santé des chefs d'entreprise
mboutera@artisanatpaysdelaloire.fr

FRANCE TRAVAIL

Du Stade vers l'Emploi : un événement innovant pour recruter autrement



L'initiative « Du stade vers l'emploi » lancée en 2019 par France Travail rassemble aujourd'hui 12 fédérations sportives pour organiser des événements qui s'appuient sur les valeurs du sport afin de dynamiser les processus de recrutement.

L'objectif : utiliser la pratique sportive pour révéler des savoir-être nécessaires dans l'univers professionnel tels que la sociabilité, le leadership, la maîtrise de soi, le respect des règles, l'esprit d'équipe... et aller au-delà des compétences techniques des candidats.

Le principe des opérations **Du Stade vers l'Emploi** repose sur une journée structurée en trois temps forts.

› **Une matinée sportive** qui débute par des ateliers sportifs accessibles à tous, sans notion de performance. Employeurs et demandeurs d'emplois se rencontrent sous couvert d'anonymat autour d'activités qui permettent de révéler les qualités humaines et de briser la glace en oubliant progressivement le stress lié au recrutement.

› **Un déjeuner convivial** est organisé après les activités sportives. Ce moment informel favorise les échanges et permet aux recruteurs d'observer les candidats dans un contexte détendu, appréciant ainsi leur personnalité et leurs valeurs.

› **Un Job Dating** : après la levée de l'anonymat, l'après-midi est dédiée aux entretiens individuels. Les employeurs rencontrent les candidats de manière plus formelle,



confirmant les impressions de la matinée et discutant plus en détail des compétences et des attentes mutuelles.

Une réponse aux défis de recrutement

Face aux difficultés de recrutement, notamment en termes de qualification et d'adaptabilité, cette initiative met l'accent sur les qualités humaines des candidats. Elle offre aux employeurs une méthode originale pour identifier des talents qui s'intégreront le mieux à leurs équipes, au-delà des compétences techniques.

NOS PROCHAINS ÉVÉNEMENTS EN PAYS DE LA LOIRE

En 2024, plus de 500 événements sont prévus à travers la France, dont 20 en Pays de la Loire :

- › Château-Gontier, le 19 septembre
- › Fontenay-le-Comte, le 3 octobre
 - › Trignac, le 15 octobre
- › Cholet et Angers, le 17 octobre
 - › Le Mans, le 24 octobre
 - › Nantes, le 7 novembre

En partenariat avec diverses fédérations sportives comme le badminton, l'athlétisme, le handball, le tennis de table et le rugby.



Ne manquez pas cette opportunité unique de redéfinir vos processus de recrutement et de dynamiser votre activité !

CMA FORMATION

L'URMA devient CMA Formation : seul le nom change

CMA Formation, un nom simple et fédérateur, une nouvelle identité pour le même engagement. L'URMA, le centre de formation par alternance de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire, devient CMA Formation



Les centres de formation professionnelle de la CMA Pays de la Loire sont particulièrement attentifs à la satisfaction de leurs clients et partenaires. Nous sommes pleinement engagés dans la démarche qualité Qualiopi pour améliorer de manière continue l'accompagnement des apprenants dans leur parcours de formation et des entreprises dans l'évolution et le renforcement de leurs compétences.

Depuis sa création, l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) est un pilier de la formation des métiers de l'artisanat. Pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs des artisans et pour refléter son évolution, elle devient CMA Formation.

Dans une logique d'accompagnement, elle s'engage à continuer de dispenser des programmes de formation de haute qualité, adaptés aux besoins spécifiques des apprenants et des artisans.

CMA Formation regroupe toute l'offre de formation de la CMA Pays de la Loire :

- › formation initiale,
- › formation continue,

- › formation professionnelle continue,
- › reconversion.

CMA Formation en Pays de la Loire, c'est :

- › **5 centres de formation** modernes présents dans chaque département,
- › **8 000 apprenants** par an en formation initiale et en reconversion,
- › **800 stagiaires** par an en formation continue,
- › **5 000 entreprises** clientes et partenaires au quotidien,
- › des formations du CAP au Bac +3, dans **40 métiers**, de la boulangerie à la mécanique, en passant par la coiffure ou l'ébénisterie.

CMA Formation accompagne les artisans et les apprentis tout au

long de leur parcours professionnel, en leur fournissant les outils et les connaissances nécessaires pour réussir dans un environnement en constante évolution.

Vous êtes à la recherche d'une formation ?

Découvrez nos 5 centres équipés des dernières technologies et nos formations en alternance parmi 40 métiers ! Nous vous accompagnons dans votre recherche d'entreprise grâce à nos conseillers. CMA Formation bénéficie d'un réseau de 5 000 entreprises !



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

CMA FORMATION

“ C'est LA solution à vos besoins de compétences dans votre entreprise. Avec des équipes d'experts à vos côtés, la CMA Pays de la Loire forme vos collaborateurs et vous accompagne dans le développement et la pérennité de votre entreprise. ”

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Perfectionnement : les formations techniques courtes

Artisans, entreprises, salariés, perfectionnez-vous et développez vos compétences métiers !

La CMA vous propose des formations courtes de 1 à 5 jours pour monter en compétences dans vos pratiques et vos gestes métiers.



Inscrivez-vous aux prochaines sessions et bénéficiez d'avantages :

- › des formations conçues pour être rapidement opérationnel ;
- › un accompagnement administratif « clé en main » auprès des organismes de financement ;
- › une optimisation pour minimiser votre reste à charge, avec une ou plusieurs modalités de financement selon votre profil.

Dans les Pays de la Loire, ce sont 6 sites de formation professionnelle qui vous accueillent et vous accompagnent tout au long de la vie de votre entreprise et de votre parcours : à Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Laval, Le Mans et La Roche-sur-Yon.

MODULES DE FORMATION	LIEUX	DURÉE
BOUCHERIE		
Préparer une carcasse d'agneau	85	1j.
Accueillir et servir la clientèle	49	2j.
Préparer et habiller les volailles	49	1j.
Préparer un avant de boeuf et traiter l'épaule et le caparaçon	49	1j.
Préparer un avant de boeuf et traiter un collier basse-côte	49, 53	1j.
Préparer un demi-porc	49, 53	1j.
BOULANGERIE		
Techniques de panification en agriculture paysanne : initiation	44	2j.
CHARCUTERIE-TRAITEUR		
Techniques et vente en charcuterie traiteur : les fondamentaux	44	1j.
Nouvelle gamme d'entrées	53	1j.
Appertisation	53	2j.
Nouveaux produits de saison	53	5j.
PRIMEUR		
Gestion d'un rayon fruits et légumes	72	2j.
FROMAGE		
Gestion d'un rayon fromage	85	1j.
VIN		
Se professionnaliser dans la connaissance et la vente des vins	85	1j.
POISSONNERIE		
Techniques et vente en poissonnerie : les fondamentaux	44	3j.
SNACKING		
Snacking salé gamme et tendances	72	2j.
VENTE EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE		
Commercialiser des produits pour les fêtes de fin d'année	49	3j.
MÉCANIQUE (Compétences-Emploi)		
Carrosserie-Peinture	49, 85	1 à 2j.
Mécanique Poids lourds	44	1 à 2j.
Mécanique Voiture	44, 49, 53, 85	1 à 2j.
COUVERTURE-ZINGUERIE		
Bases de la couverture	49	2j.
CUISINE		
Crêpier	85	2j.
Pizzaïolo	85	2j.
Gamme de tartes pour restaurateurs : garnitures	53	1j.
Cuisine végétarienne	53	1j.
SERVICE		
Accueil et réception	53	1j.
Services en hôtellerie	44, 53	1j.
COIFFURE		
Barbier	85	2j.
TAXI		
Formation Recyclage	49, 53, 72	2j.
Formation Mobilité	49, 53, 72	2j.

FESTIVAL DES MINI-ENTREPRISES®

Les apprenants récompensés

Le 28 mai 2024, s'est déroulé le Festival des Mini-Entreprises® des Pays de la Loire, rassemblement annuel d'Entreprendre pour apprendre, mettant en lumière les projets innovants et les talents entrepreneuriaux de jeunes ligériens.

Pour la CMA Pays de la Loire, ce sont 6 groupes d'apprenants du parcours « Coup d'Envoi » de la Prépa Apprentissage qui se sont présentés au festival régional des Mini-Entreprises® dans le cadre de la formation Entreprendre pour apprendre (EPA). Cette formation, intégrée à l'accompagnement de 9 mois de la CMA, a pour objectif de faire découvrir l'entrepreneuriat avec la création, la présentation et la vente d'un produit ou service par les apprenants.

Le festival est un événement festif qui clôture l'année scolaire pour valoriser le travail mené dans la construction de mini-entreprises par les jeunes, leurs enseignants/formateurs et leurs encadrants/mentors pendant les 9 mois de leur parcours d'accompagnement. Nous sommes fiers de nos apprenants qui se sont particulièrement illustrés en remportant plusieurs récompenses dans la catégorie insertion :

› Prix du public

1^{er} place : entreprise To Bee Free, apprenants de notre site de formation à Laval.

› Prix EPA

2^e place : entreprise Tissurma, apprenants de notre site de formation à la Roche-sur-Yon.

3^e place : entreprise Prepade'Cro, apprenants de notre site de formation au Mans.

Toutes les ventes réalisées ont permis la remise d'un chèque à l'Unicef France.



Les apprenants encadrés par Céline Maillet et Régis Guitton, leurs professeurs/formateurs.

Les apprenants en BP Boulangerie de Saint-Nazaire distingués parmi 1 500 participants



4 récompenses :

- › Label d'or en marketing et communication
- › Label d'or en technique et production
- › Label d'argent en créativité et innovation
- › Prix Coup de cœur

Ces apprenants ont lancé une initiative gourmande en créant « **La Colline Gourmande** ». **Son produit phare est la mini madeleine apéritive** réalisée avec des produits locaux, dont un des ingrédients, le miel, est produit par les abeilles installées sur le toit du centre de formation. Tout au long du projet, ils ont fait preuve de cohésion d'équipe et d'une belle dynamique.

TAXE D'APPRENTISSAGE

LA SEULE TAXE DONT VOUS POUVEZ CHOISIR LE BÉNÉFICIAIRE !

Depuis 2023, l'intégralité de votre taxe d'apprentissage est prélevée par l'Urssaf. Néanmoins, le choix de son bénéficiaire reste entre vos mains : versez « utile » en soutenant la formation des jeunes aux métiers de l'artisanat !



À quoi servent la taxe d'apprentissage et le versement de son solde ?

La taxe d'apprentissage contribue au financement et au développement de l'apprentissage, ainsi qu'à l'insertion professionnelle des jeunes. En affectant le solde de votre taxe d'apprentissage au Pôle Orientation Artisanat de la CMA Pays de la Loire, vous œuvrez à :

- soutenir l'orientation de vos futurs apprentis et leur mise en relation avec les entreprises,
- favoriser l'attractivité de vos métiers en Pays de la Loire,
- contribuer au développement de nos missions de conseil et d'accompagnement à votre service.

Ce versement se fait en se connectant à une plateforme dédiée, unique et publique, SoltéA.



ATTRIBUER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 3 CLICS

- 1. Connectez-vous sur la plateforme SOLTÉA** : soltea.education.gouv.fr
- 2. Choisissez l'établissement** auquel vous souhaitez verser le solde de votre taxe d'apprentissage. Pour désigner le **Pôle Orientation Artisanat** de la CMA Pays de la Loire comme bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage, sélectionnez sur la liste des établissements habilités l'un des critères suivants :
 - a** - Raison sociale : Pôle orientation artisanat des Pays de la Loire
 - b** - N° de siret : 130 020 688 000 11
 - c** - Code UAI : 0442942J
- 3. Je valide mon choix.**

Pour toute question au sujet de la taxe d'apprentissage et de son versement, contactez-nous : poa@artisanatpaysdelaloire.fr



CMA FORMATION

Donnez du sens à votre versement !

En choisissant le réseau des CMA, vous soutenez :

- L'artisanat de demain
- La formation de 112500 jeunes apprentis par an
- L'insertion professionnelle des jeunes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inscrivez-vous à nos webinaires éco !

Artisans, la CMA Pays de la Loire, en partenariat avec l'Ademe et la Région des Pays de la Loire, propose des webinaires gratuits autour du développement durable afin de vous accompagner et de faciliter votre transition écologique.

En un temps record, formez-vous à la réglementation en vigueur, anticipez les évolutions à venir et partagez des bonnes pratiques avec le concours d'entrepreneurs engagés avec des experts thématiques.



› **Mardi 24 septembre 2024 • 14h00-14h45**

Thème : les panneaux photovoltaïques et l'énergie

› **Mardi 26 novembre 2024 • 14h00-14h45**

Thème : le numérique responsable

CONTACT : Claude Beautrais

cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr

Service Transition écologique de la CMA Pays de la Loire

Pour revoir les replays de nos précédents webinaires, rendez-vous sur artisanatpaysdelaloire.fr

🕒 45 minutes € Gratuit 📍 En ligne

TROPHÉES PME RMC : 15^e ÉDITION

Premier concours des PME de France

Le réseau des CMA est partenaire historique des Trophées PME RMC qui récompensent les chefs d'entreprise lors de la 15^e édition. Candidatez et entrez dans l'aventure !

7 catégories récompensées :

- › PME artisanale, PME créative et innovante, PME durable, solidaire et éco-responsable, PME « Fabriqué en France », PME Jeune pousse et PME transformation digitale.
- › Prix spécial de la 15^e édition : ce prix exceptionnel récompensera l'une des 90 entreprises lauréates nationales depuis la création des trophées PME RMC en 2010.

Calendrier du concours :

- › **Inscriptions :** du 11 avril au 31 juillet
- › **Jurys régionaux :** 9 septembre, à Nantes.
- › **Cérémonie régionale de remise de prix :** 7 octobre, à Nantes (CCI), à 19h.
- › **Jury national :** 7 novembre, à Paris.
- › **Cérémonie nationale de remise de prix :** 27 novembre, à Paris.

VOTRE AVIS COMPTE !

SCAN ME

DEPUIS PRÈS DE 100 ANS, LE RÉSEAU DES CMA S'ENGAGE ET ÉVOLUE À VOS CÔTÉS !

La CMA Pays de la Loire mène une enquête pour vous connaître toujours mieux et vous proposer des accompagnements répondant à vos défis d'aujourd'hui et de demain. Votre participation est essentielle afin de nous aider à recueillir des données précises et représentatives de vos besoins. Cette enquête comporte seulement dix questions et ne vous prendra que trois minutes. Nous vous remercions par avance de vos réponses qui nous permettront de mieux cibler vos attentes.

AGENDA**VOS PROCHAINS ÉVÉNEMENTS**

- › **Salon IGO :** du 1^{er} au 3 octobre 2024 au Parc des Expositions de Nantes
- › **Salon Art & Saveurs d'exception :** du 9 au 11 novembre 2024 au Centre de Congrès Angers
- › **MIF Expo :** du 8 au 11 novembre 2024 à Paris, Porte de Versailles
- › **Artisa'Night :** le 12 novembre 2024 à l'Espace Mayenne et le 5 décembre 2024 à Angers, 5 rue Darwin

Orientation - Métiers Recrutement

RÉGION BIG BANG EMPLOI

DU 20 SEPT. AU 19 OCT. 2024
La Roche-sur-Yon, Angers, Laval, Nantes, Le Mans

bigbang-emploi.fr

ENTREPRENDRE DANS LES TERRITOIRES

Vous avez la volonté d'entreprendre ? Ce programme vise à développer vos projets en Pays de la Loire

Entreprendre dans les Territoires est un dispositif qui vise à contribuer au maintien d'une dynamique économique ligérienne en accompagnant des projets proposant un service de proximité à la population.

Mené conjointement par la CCI, la CMA, la Chambre d'Agriculture et la CRESS, ce dispositif vous permet de bénéficier d'une équipe d'experts pour vous accompagner dans la concrétisation de votre projet, qu'il soit porté à titre individuel ou collectif. Il doit avoir une activité : commerciale, artisanale, industrielle, agricole et/ou de service afin de répondre aux évolutions des pratiques de consommation, votre projet doit également s'articuler autour des transitions : écologique, démographique et/ou numérique.

Un accompagnement sur mesure :

- › couvert par les conseils complémentaires et spécifiques de 2, 3 ou 4 de nos structures : CMA Pays de la Loire, Chambre d'Agriculture Pays de la Loire, CCIR, Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS),
- › 10 à 12 jours de conseils-experts répartis sur une période de 6 mois : comprenant les temps d'échanges, de travail sur le projet, d'apports méthodologiques, de coaching et de coordination.



Qui peut candidater ?

Les entrepreneurs privés individuels ou collectifs qui souhaitent créer, reprendre, développer ou transmettre une entreprise dans les domaines de l'artisanat, le commerce, les services, l'agriculture, l'industrie ou l'économie sociale et solidaire. Si vous êtes sélectionné, une participation financière vous sera demandée :

- › 600 € net de taxe : entreprise de plus de 3 ans (dont associations employeuses),
- › 300 € net de taxe : autres porteurs de projets.



Critères de sélection

- › **Marchand** : le projet doit intégrer une activité à caractère marchand et viable économiquement, ainsi que maintenir et/ou créer de l'emploi.
- › **Local** : le marché doit avoir un impact prépondérant sur le territoire/ économie de proximité ; sa zone de chalandise pouvant rayonner au-delà de sa commune d'implantation.
- › **Novateur** : l'innovation est entendue au sens territorial du terme à savoir, tout ce qui est nouveau sur le territoire est considéré comme innovant. De même l'innovation ne sera pas seulement appréhendée sous l'aspect technologique. Elle pourra porter tant sur un produit, qu'un service, un procédé, un modèle d'affaires, de marketing, d'organisation...
- › **Maturité du projet** : être à l'étape d'opportunité (besoin qualifié, potentiel économique, plan d'actions) ou faisabilité (prototypage, expérimentation, équipe, recherche de financements).
- › **Adéquation porteur et projet** : évaluation globale prenant en compte les compétences et expériences, les motivations, les contraintes personnelles, la capacité à entreprendre seul ou en collectif ainsi que les aspects administratifs et réglementaires.

LES TERRITOIRES ÉLIGIBLES EN 2024



- › Mont des Avaloirs
- › Bocage Mayennais
- › Alençon
- › Mayenne Communauté
- › Haute Sarthe Alpes Mancelles
- › L'Ernée
- › Coëvrons
- › Maine Saosnois
- › Champagne Conlinoise et Pays de Sillé
- › Pays de l'Huisme Sarthoise
- › Pays de Meslay-Grez
- › Le Gesnois Bilurien
- › Loué – Brûlon – Noyen
- › Vallées de la Braye et de l'Anille
- › Pays de Craon
- › Val de Sarthe
- › Pays de Château-Gontier
- › Orée de Bercé – Belinois
- › Pays Sabolien
- › Anjou Bleu Communauté
- › Pays Fléchois
- › Loir-Lucé-Bercé
- › Sud Sarthe
- › Baugeois Vallée
- › Saumur Val de Loire
- › Châteaubriant-Derval
- › Redon Agglomération
- › Île de Noirmoutier
- › Île-d'Yeu
- › Pays de Pouzauges
- › Pays de la Châtaigneraie
- › Pays de Fontenay-Vendée
- › Vendée, Sèvre, Autise
- › Sud Vendée Littoral

MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- › Prochaines dates de comités de sélection : 13 septembre et 15 octobre
- › Soumettre son dossier de candidature au plus tard 10 jours avant les dates de comités de sélection
- › Établissement d'un contrat et co-construction d'un plan d'accompagnement

Plus d'infos :



ADOPTÉZ LE RÉFLEXE

nosemplois.fr

Le **site de référence**
de l'**emploi** en Pays de la Loire



nosemplois.fr

Avec la Région, trouvez l'emploi
ou le candidat qui vous convient
en Pays de la Loire



**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

COMMUNIQUEZ DANS
le monde des

artisans



LE MAGAZINE DE RÉFÉRENCE DE L'ARTISANAT

TOUTE L'ACTUALITÉ
DU RÉSEAU DES
CHAMBRES DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT



VOTRE CONTACT

Cédric Jonquières

0610 34 8133

cedric.jonquieres@orange.fr

MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE

Les talents de demain : l'excellence en formation



CLOVIS CHAPERON

Dimanche 26 mai et lundi 27 mai se tenait le concours Un des Meilleur apprenti de France – MAF – à Arras dans les Hauts-de-France. Nicolas Gaudin, enseignant en boucherie à l'URMA Sarthe, accompagnait Clovis Chaperon, médaillé d'or au MAF régional. Clovis a terminé à la 9^e place sur 23 au MAF national. Un bel engagement, de l'entraînement et un résultat dont nous sommes tous fiers!



NOÉLINE COTTIER

Après une médaille d'argent départementale, une médaille d'or régionale, Noéline Cottier a remporté la médaille d'or nationale de la Meilleure apprentie de France en fleuristerie le 8 juin à Lyon. Félicitations à Noéline pour ce joli parcours et merci à son maître d'apprentissage ainsi qu'aux enseignants de l'URMA Sarthe.

Durant ce parcours brillant, Clément Laurent et Noa Mallard ont également été médaillés or au niveau régional pour le MAF en fleuristerie.

MANON DABIN

Manon Dabin a obtenu la 1^{re} place départementale au MAF pâtisserie. Elle est donc sélectionnée pour le concours régional.



PRÉPA APPRENTISSAGE

Le jeudi 6 juin a eu lieu la rencontre régionale des dispositifs « Prépa apprentissage » de la CMA Pays de la Loire à Angers. Après une médaille d'argent et la 3^e place sur le podium lors du Festival de la mini entreprise à Nantes, les jeunes Sarthois se sont distingués de nouveau en remportant cette compétition avec une médaille d'or. Bravo à eux et aux formatrices Nolwenn Nedelec, Patricia Niay et Clémence Langlais.

EMBAUCHER UN APPRENTI : PLUS QUE JAMAIS LE BON MOMENT !

Recruter un apprenti vous titille mais vous hésitez encore ? Pour achever de vous convaincre, voici quelques réponses aux questions que vous vous posez – peut-être – encore...

1 EST-IL TOUJOURS TEMPS D'EMBAUCHER ?

C'est même le meilleur moment ! Les centres de formation (CFA) fonctionnent dans l'optique de la rentrée, en septembre, mais peuvent accueillir à tout moment un apprenti. Plus le jeune démarre tôt dans l'entreprise, et donc dans le CFA, plus il acquiert toutes les compétences et suit correctement les référentiels des diplômes. En ce moment, les CFA organisent beaucoup d'opérations pour mettre en relation candidats et employeurs. Une bonne façon de trouver la perle rare, surtout dans les métiers porteurs (restauration, boucherie, charcuterie-traiteur...) où les candidats sont très recherchés.

2 QUELS SONT LES PRÉALABLES POUR RECRUTER ?

Définissez vos besoins, les missions que vous voulez lui confier, pour savoir quel profil rechercher. En parallèle, prenez contact avec le CFA de votre territoire pour connaître les diplômes proposés, le fonctionnement d'un contrat d'apprentissage (rythme de travail, périodes d'examen...). Déterminez ensuite qui sera le maître d'apprentissage dans votre entreprise : vous ou l'un de vos collaborateurs. Conditions requises : détenir un diplôme dans le métier, être majeur et surtout volontaire pour s'acquitter de cette responsabilité, loin d'être anodine et forcément un peu chronophage. La relation avec le CFA est également primordiale et prend, là aussi, un peu de temps. Un livret d'alternance numérique, sorte de cahier de liaison permanent avec l'entreprise et le jeune, vous guidera (avancement de la validation des acquis, difficultés éventuelles relevées par l'entreprise ou l'apprenti, notes, commentaires des professeurs...). Le suivi doit être régulier avec un objectif majeur : que l'apprenti obtienne son diplôme.

3 QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Ils sont multiples et dépendent des profils des maîtres d'apprentissage : certains veulent transmettre et pérenniser leur savoir-faire, d'autres trouver de futurs collaborateurs ou repreneurs formés à leurs méthodes de travail... Retenez surtout qu'embaucher un apprenti coûte peu, d'autant plus avec l'aide gouvernementale de 6 000 € versée la première année, dès la signature du contrat. Et qu'il est toujours possible de mettre fin à cet engagement (après une période d'essai de 45 jours) ou de mobiliser

un médiateur de l'apprentissage en cas de difficultés entre vous et l'apprenti. Rien n'est irrémédiable !
Mais d'infos : www.artisanat.fr > Nous connaître > Vous accompagner. Médiation de l'apprentissage

4 COMMENT PRÉPARER L'ARRIVÉE DE L'APPRENTI ?

Avant même l'embauche, il est essentiel que le maître d'apprentissage participe aux entretiens de recrutement pour éviter les ruptures prématurées. La notion de feeling est très importante car le jeune devra être mentoré et accompagné au quotidien. Préparez correctement sa venue dans l'entreprise. S'il ne trouve ni bureau, ni outil, ni tenue et qu'aucune mission n'a été prévue, cela peut augmenter son inquiétude, lui qui découvre le monde du travail. Rien de pire que de se sentir de trop dès son premier jour ! Fournissez-lui aussi des informations de base en amont : comment se passe la pause déjeuner, les horaires d'arrivée et de départ... Chaque collaborateur peut aussi prendre un petit temps pour échanger seul à seul avec lui pour briser la glace, expliquer son poste et le rassurer.

LES CMA, DES PARTENAIRES ESSENTIELS

Chaque CMA propose des prestations en la matière via des conseillers et « développeurs » spécialisés : de la recherche d'un apprenti (mise en relation, aide à la rédaction de l'offre et partage sur les plateformes de Pôle emploi ou des missions locales) jusqu'à la rédaction du contrat d'apprentissage ou de ses avenants, le calcul de la rémunération de l'apprenti (selon son âge, son profil et la convention collective du métier) ou les aides auxquelles les entreprises peuvent prétendre. Les CMA disposent également de toute la documentation nécessaire pour orienter le chef d'entreprise (guide, brochures...) et proposent des formations plus poussées pour couvrir toutes les problématiques (réglementation, sécurité au travail...), à l'instar de CMA France qui a lancé une formation destinée aux maîtres d'apprentissage en ligne modulable (entre 7 et 21 heures).

Retrouvez plus d'infos et tous les contacts des CFA sur www.artisanat.fr (pour la formation citée, voir rubrique Formation > E-Formation > Maître d'apprentissage)

CAP 2027!

Le nouveau plan de transformation du réseau des CMA

Lors de son assemblée générale, fin mai, CMA France, la tête de réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, a adopté un plan de transformation intitulé « CAP 2027 ! ». Le président Joël Fourny nous détaille les contours de ce plan destiné à mieux servir les artisans.

Ce n'est pas la première fois que le réseau des CMA se transforme. Qu'est-ce qui vous pousse dans ce sens ?

Ce qui nous pousse, ce sont les artisans ! Que ce soit ceux d'aujourd'hui ou de demain. Ils sont la raison d'être du réseau. C'est pour cela qu'au fil de notre histoire – le réseau des CMA fêtera son centenaire l'an prochain –, les élus n'ont cessé de s'adapter, de se transformer, de se réinventer, pour répondre à leurs besoins et garantir des prestations de qualité en proximité.

Pourquoi un nouveau plan de transformation aujourd'hui ?

Notre réseau fait face à des bouleversements profonds et inédits. Des contraintes financières impactent notre organisation et nos moyens (diminution de la taxe pour frais de CMA, baisse des niveaux de prise en charge des coûts de formation). Pour le dire clairement, si rien ne change, l'équilibre financier de l'ensemble des chambres est menacé à très court terme. Et c'est parce que ce statu quo ne peut pas être une option, que lors de notre dernière assemblée générale, avec l'ensemble de mes collègues présidents, nous avons décidé, en responsabilité, de prendre en main l'avenir du réseau en repositionnant notre modèle d'action.

Pouvez-vous nous présenter « CAP 2027 ! » ?

« CAP 2027 ! », c'est le nom donné au plan de transformation ambitieux qui va nous mobiliser sur les trois

“ CAP 2027 !, c'est ma priorité et un défi à la hauteur des CMA pour encore mieux répondre aux besoins de l'artisanat et des artisans. »

prochaines années. Il doit permettre à chaque chambre de retrouver l'équilibre financier tout en restant résolument engagée pour la formation et le développement économique des entreprises artisanales. Les artisans ont des besoins spécifiques, des attentes fortes, auxquels nous répondons précisément (avec un taux de satisfaction de 73 %). Il n'est donc pas envisageable de les en priver. C'est notre mission, notre raison d'être. En un mot, cette transformation ne doit pas être ressentie par l'artisan si ce n'est par l'accès à une offre de services encore plus pertinente.

Dans ce contexte, quel est votre état d'esprit ?

Je suis absolument déterminé à faire réussir notre réseau dans l'intérêt des artisans. En moins de six mois, un travail extrêmement conséquent a déjà été réalisé grâce à l'investissement sans faille de l'ensemble de mes collègues. Cela fait 100 ans que notre réseau défend l'artisanat, les artisans et l'apprentissage. CAP 2027 ! est un tournant historique, un défi que nous avons relevé et que nous allons gagner. Avec CAP 2027 !, le réseau des CMA



STUDIO ALTEREGO

s'adapte pour être plus que jamais artisan de la nouvelle économie.

Que dites-vous aux artisans qui hésitent ou se posent des questions ?

Qu'ils ne doivent pas hésiter à pousser la porte de leur CMA car c'est le meilleur moyen d'avoir une longueur d'avance. Nous nous transformons pour leur proposer un service encore davantage personnalisé et adapté à chacune des étapes de la vie de leur entreprise. Nos collaborateurs experts sont à leur écoute, disponibles pour les renseigner, les conseiller sur tous les sujets impactant leur entreprise. Cet accompagnement « sur mesure » est un gage de réussite et de développement pour leur entreprise.

**Plus d'infos : artisanat.fr
Numéro d'appel unique : 3006**

PERFORMANCE

Dans l'ombre de l'inflation

Si les entreprises artisanales et commerces de proximité ont « sauvé les meubles » l'an dernier, les perspectives pour 2024 restent plus qu'incertaines. Dévoilé en avril dernier, le bilan de l'Observatoire de la petite entreprise FCGA / Banque Populaire fait ainsi état d'un panorama en demi-teinte.

LES INDICATEURS À LA LOUPE (2023 VS 2022)

+ 0,9 %

Le PIB a péniblement atteint 0,9 % (contre +2,5 % en 2022).

+ 0,7 %

La consommation des ménages a reculé (+2,1 % en 2022).

+ 1,2 %

L'investissement des entreprises est en repli (+2,3 % en 2022).

+ 0,6 %

La création d'emplois salariés plafonne à 150 000 (+0,6 %), contre 349 000 en 2022.

Les petites entreprises ont pourtant maintenu un taux d'activité de +1,5 % (en nette baisse au vu des 6,6 % de 2022). Un indicateur au vert qui laisse penser que les entreprises ont pu surnager, dans un contexte économique anxiogène et défavorable. Or, selon l'analyse de la FCGA, il faut surtout y percevoir l'effet de l'inflation, qui a fait grimper les prix, et donc mécaniquement, les chiffres d'affaires. Ainsi, ce sont dans les secteurs les plus impactés par la hausse des prix que les CA ont connu la plus forte progression...

L'ALIMENTAIRE EN NETTE HAUSSE

+ 9,1 %

Fromagers-crémiers

L'une des plus fortes progressions d'activité de ce bilan trimestriel, toutes professions confondues.

+ 6,2 %

Cafés, hôtels, restaurants

Dont +7,5 % pour la seule restauration.

+ 5,2 %

Boulangers-pâtisseries

Pour s'en sortir face à la hausse des charges, les artisans ont en effet été contraints d'augmenter leurs prix et de revoir leurs fournisseurs.

Particulièrement touchés par l'inflation, les commerces alimentaires ont vu une hausse de leur chiffre d'affaires. L'augmentation des salaires et des prix des denrées alimentaires explique en grande partie ces chiffres. À cela, il faut ajouter une tendance au retour des consommateurs vers les commerces alimentaires de proximité.

D'AUTRES BRANCHES TIRENT LEUR ÉPINGLE DU JEU...

+ 4,4 %

Vente et réparation automobile

+ 5,7 %

Maroquins

+ 5,4 %

Ambulances

+ 2,3 %

Beauté-esthétique

La progression de la vente et de la réparation automobile est portée surtout par la carrosserie (+11 %, soit la plus forte progression d'activité en 2023, toutes professions confondues). Hausse du prix des pièces détachées, augmentation du CA généré par la main-d'œuvre (réparation des collisions, peinture...), interventions de plus en plus complexes... justifient ce bon résultat.

LE BÂTIMENT À LA PEINE

- 1,3 %

Entreprises du bâtiment

- 5,5 %

Plâtrerie-staff décoration

La baisse la plus notable pour le secteur (après +5,6 % en 2022).

- 4,3 %

Entreprises de terrassement

Traditionnellement plus dynamiques, les métiers de l'entretien-amélioration (plâtrerie, carrelage, peinture...) sont eux aussi aujourd'hui fragilisés. Toutefois, les entreprises qui interviennent sur le segment de la performance énergétique des logements tirent toujours leur épingle du jeu.

Assurance chômage : quoi de neuf avec la réforme ?

Indemnisation moins longue, durcissement de l'ouverture des droits... La réforme de l'assurance chômage doit entrer en vigueur le 1^{er} décembre prochain, avec le plein-emploi en promesse. Quel est son contenu ? La rédaction a eu accès au projet de décret qui s'applique dès ce 1^{er} juillet*. Tour d'horizon des principales mesures. Lætitia Muller

« **A**ller vers le plein-emploi » et « valoriser encore plus le travail » : ce mantra du Premier Ministre Gabriel Attal à propos de l'actuelle réforme de l'assurance chômage, intéresse au plus haut point les artisans. En effet, si leur secteur est la première entreprise de France forte, selon les chiffres de la CMA France, de 1 800 000 établissements et de plus de 3 milliards d'euros d'actifs nets, l'Artisanat est également parmi les premiers secteurs impactés par la pénurie de personnel.

Un durcissement des conditions d'ouverture aux droits à chômage

La première modification est de taille ! Fini les 6 mois de travail au cours des 24 derniers mois (ou des 36 mois pour les plus de 53 ans), pour ouvrir droit à indemnisation. Il faudra, à compter du 1^{er} décembre prochain, avoir travaillé 8 mois sur une période de 20 mois pour être indemnisé. La durée est portée à 30 mois pour les plus de 57 ans.

Baisse de la durée d'indemnisation à 15 mois

Aujourd'hui, un chômeur de moins de 57 ans est indemnisé durant 18 mois. À compter de décembre prochain, la période sera réduite à 15 mois et passera, pour les plus de 57 ans, à 22,5 mois. Actuellement, la durée est la même (22,5 mois), mais uniquement pour les chômeurs de plus de 53 ans. Les plus de 55 ans bénéficient quant à eux d'une durée de 27 mois.

Une indemnisation qui varie en fonction du marché du travail

Autre changement : la fameuse « contracyclicité », en vigueur depuis le 1^{er} février 2023, serait renforcée. Ce mécanisme qui module la durée d'indemnisation en fonction du marché de l'emploi serait étendu. Il est ainsi prévu, qu'en cas de chômage inférieur à 9 % (il est de 7,5 % actuellement), la durée des indemnités soit abaissée de 25 % (avec une durée minimale de 6 mois). À l'inverse, ces 25 % seraient rétablis si le chômage passe la barre des 9 points, ou s'il augmente de plus de 0,8 % par trimestre.

Des allocations-chômage mensualisées

À date, les allocations-chômage sont payées par jour et elles varient donc les mois de 28 jours ou de 31. À compter de décembre, tous les mois seront indemnisés sur une base de 30 jours.

Des contrats courts pénalisés

Gabriel Attal a remis à l'ordre du jour la modulation du taux de contribution patronale d'assurance chômage (4,05 % actuellement), en la liant à la

durée des contrats. Plus le contrat est court, plus l'entrepreneur paie. Ce système de bonus-malus devrait selon le Premier Ministre dissuader les chefs d'entreprise de conclure des contrats courts. Il souhaite étendre ce système de bonus-malus à tous les secteurs alors qu'il ne concerne aujourd'hui que sept secteurs parmi lesquels figurent la restauration, le travail du bois, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, et d'autres produits non métalliques, etc. Cette mesure reste à l'étude, et il n'est pas certain qu'elle se retrouve dans la mouture de la réforme applicable à la fin de cette année.

Création d'un bonus emploi senior

Un chômeur senior qui reprendrait un emploi moins rémunéré que celui qu'il a quitté, pourrait le cumuler avec une allocation-chômage jusqu'à 60 % (contre 30 % aujourd'hui). Belle opportunité en vue pour les artisans en recherche de personnel qualifié...

À noter : les nouvelles règles entreraient en vigueur au 1^{er} décembre 2024 et viseraient donc les salariés ayant perdu leur emploi après cette date.

* DERNIÈRE MINUTE

Article rédigé avant le 9 juin, date à laquelle Emmanuel Macron a annoncé sa décision de dissoudre l'Assemblée nationale. Si la voie législative est donc pour l'heure bloquée, Gabriel Attal a indiqué, le 13 juin, vouloir poursuivre cette réforme et passer pour cela par décret aux mains de l'exécutif. Une décision discutable politiquement mais juridiquement possible. Initialement, c'est un projet de décret en Conseil d'État qui devait modifier le règlement d'assurance chômage. Son application le 1^{er} juillet 2024 permettrait l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} décembre prochain.



Cécile Vicini, *content manager* pour *Le Monde des artisans* et spécialiste des réseaux sociaux

Bien communiquer demande du temps, une denrée rare dans le planning d'un artisan. Durant l'été se profile pour certains une baisse d'activité. Une fenêtre idéale pour optimiser vos pages... et vous faire bien voir à la rentrée.

Profitez de l'été pour repartir sur de bonnes bases

1 FAITES LE TRI

Dépoussiérez tout : la messagerie, les commentaires, les photos qui ne mettent pas en valeur votre activité, les posts qui n'ont pas eu de succès. Supprimez ceux dont le lien ne fonctionne plus ou les visuels qui ne mettent pas la page à son avantage. Passez également en revue vos anciens posts en remettant en forme le texte s'il n'est pas assez aéré ou en répondant aux commentaires qui n'ont pas été traités au cours de l'année passée. Cela permettra de montrer que vous tenez toujours la barre, mais aussi de faire remonter les anciens posts, à condition, bien sûr, qu'ils soient toujours en phase avec l'actualité.

2 REMETTEZ DE L'ORDRE

En matière de réseaux sociaux, cette consigne signifie plusieurs choses : changez votre mot de passe pour renforcer sa sécurité et éviter le piratage (de plus en plus fréquent au passage), révissez la liste des administrateurs qui ont accès à la page (supprimer par exemple les personnes qui ont quitté la société) ou, a minima, revoyez les droits d'administration. Pensez aussi à lister tout ce dont vous allez avoir besoin pour donner une image « quali » : quelles sont les sources pour faire une veille efficace ? Quelle offre choisir pour les outils de création visuelle en ligne ? Quels

sont les *prompts* que je peux utiliser pour l'IA (instruction ou ensemble de directives données à une intelligence artificielle pour accomplir une tâche spécifique) ?

3 RAFRAÎCHISSEZ VOTRE IDENTITÉ

Pensez maintenant à bien préparer la rentrée de septembre : nouvelle photo de profil (logo), nouvelle photo de couverture... Repensez une identité visuelle plus « fraîche » qui amène du renouveau dans le contenu éditorial. Si vous ne savez pas comment débiter, vous pouvez prendre conseil auprès d'un professionnel – un graphiste, un community/content manager... – qui pourra vous donner des pistes et, pourquoi pas, le faire à votre place.

4 PARTEZ VERS DE NOUVEAUX HORIZONS

Maintenant que tout est tout beau, tout neuf, vous avez une belle image à véhiculer. Sponsorisez des posts, trouvez des groupes où partager votre activité, contactez des entreprises avec qui vous souhaitez travailler et, bien sûr, planifiez l'année à venir avec des idées novatrices et des façons tendances d'interagir avec votre communauté. Plus votre travail sera qualitatif et régulier, plus votre communauté augmentera naturellement.

COCKTAIL, PARASOL... ET FORMATION !

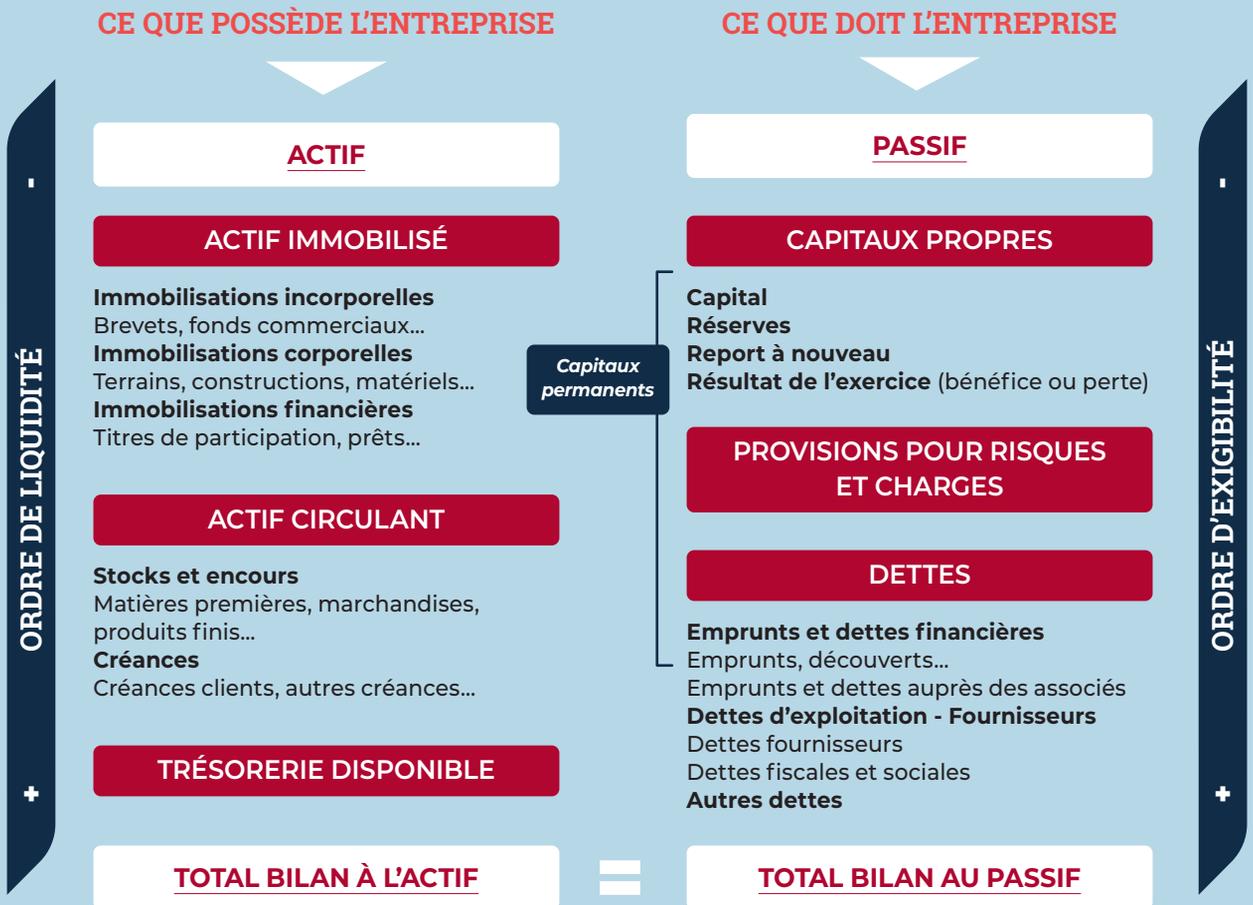
Le temps disponible cet été peut aussi vous servir à vous lancer dans une ou plusieurs formations, par exemple avec l'appui de votre CMA. Leur catalogue est bien étoffé sur le volet digital et en adéquation avec les besoins d'un chef d'entreprise artisanale : création de site, référencement, déclinaisons de plusieurs réseaux... Autres possibilités : la formation en ligne (toujours avec le réseau des CMA par exemple) ou encore les « tutos » sur Youtube. Mais attention : toutes ne sont pas certifiées et vous risquez de vous imprégner d'une interprétation plutôt que d'une formation en bonne et due forme (absence de plan pédagogique, de contrôle de connaissances, d'études de cas). Pire : vous risquez de partir sur une mauvaise compréhension du sujet puisque vous ne pourrez pas poser de questions à l'intervenant. Veillez donc, là encore, à faire... le tri.

Plus d'infos :
www.artisanat.fr >
Formation



Rubrique réalisée en partenariat avec Cerfrance. Le bilan comptable, photographie de l'entreprise à un moment clé, permet de visualiser le patrimoine de l'entreprise (actif) et ses dettes (passif), et sert à mesurer la structure financière au travers de certains ratios. Il est établi obligatoirement une fois par an, à la date de clôture de l'exercice qui dure généralement 12 mois. Élodie Boutbien, Responsable de marché chez Cerfrance

ANALYSER SON BILAN COMPTABLE



LES RATIOS CLÉS D'ÉQUILIBRE FINANCIER

Fonds de roulement net global (FRNG) :
Capitaux permanents – actifs immobilisés
Si positif : indice de solvabilité

Besoin en fonds de roulement (BFR) :
Actifs circulants – dettes à court terme
Si positif : trouver des solutions de financement à court terme

LES RATIOS CLÉS D'ENDETTEMENT

Dettes totales / capitaux propres

Dettes à moyen et long terme / capital

LES CONSEILLERS

CERFRANCE



sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches partout en France (700 agences). www.cerfrance.fr

Job d'été : les règles à respecter

L'été... Saison d'excellence lors de laquelle les jeunes se mettent en quête d'un salaire pour financer leurs études ou leurs vacances tandis que les entreprises cherchent à compenser les absences liées aux congés. Le job d'été apparaît comme le compromis idéal, mais reste très réglementé. Cécile Vicini

Quel est l'âge minimum pour travailler ?

Dans la pratique, les employeurs tendent souvent à privilégier les candidats de plus de 18 ans (permis de conduire, maturité, autonomie...). Cependant, il est possible de débiter plus tôt. Selon la législation française, commencer à travailler dès l'âge de 16 ans est admis, sous réserve de l'autorisation écrite de son représentant légal, généralement un parent. Attention : certaines activités professionnelles sont toutefois interdites avant 18 ans en raison de leur caractère dangereux. Par exemple, l'employeur ne peut pas affecter un mineur à des travaux comportant des risques pour sa santé ou sa sécurité (exposition à des agents chimiques ou biologiques, à des vibrations mécaniques, à des risques électriques, travaux en hauteur...).

Quelles conditions de travail respecter ?

Les travailleurs saisonniers sont soumis aux mêmes droits et obligations que les salariés classiques : respect du règlement intérieur, accès à la cantine selon les cas, pauses... Les travailleurs mineurs bénéficient de certaines protections spécifiques. Ils sont soumis à des horaires de travail limités, notamment pendant les vacances scolaires, et ne peuvent dépasser les 35 heures hebdomadaires ni travailler plus de 7 heures par jour. Le travail de nuit est également proscrit.

Quel est le salaire à appliquer ?

Concernant la rémunération, les « jobs d'été » sont soumis aux mêmes règles que les salariés lambdas. Le salaire minimum est établi en fonction du Smic : 11,65 € brut de l'heure, soit 1 766,92 € brut par mois pour un contrat à temps plein (35 heures hebdomadaires). Cependant, pour les jeunes de moins de 18 ans ayant moins de 6 mois d'activité professionnelle, des rémunérations minimales dérogatoires sont prévues : 80 % du Smic pour les moins de 17 ans et 90 % du Smic pour les jeunes de 17 à 18 ans. Le salaire doit être versé chaque mois et, précisons-le tout de même, le bulletin de paie est obligatoire.

Quel contrat de travail choisir ?

Il est de ce fait à durée déterminée mais peut revêtir différentes formes en fonction des besoins de l'employeur : CDD, contrat de travail saisonnier ou contrat de travail temporaire.

Pour accéder à toutes les informations pratiques ou déposer une offre d'emploi :
www.jobs-ete.com ou
www.ljeune1solution.gouv.fr

Pour en savoir plus sur la réglementation :



le monde des

artisans

lemondedesartisans.fr



OUI, je m'abonne à l'édition nationale du *Monde des artisans* pour **DEUX ANS** (12 numéros) au tarif préférentiel de **12 €** (au lieu de 18 €)* Abonnez-vous sur kiosque-atc.com

Prénom.....
 Nom.....
 Profession.....
 Adresse.....

 Téléphone.....
 E-mail.....@.....

Ou renvoyez ce bulletin avec votre règlement à : Média et Artisanat • Service abonnements • 23 rue Dupont-des-Loges • 57000 Metz

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 31/12/24. Tarif abonnement 1 an France : 9 €. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.

TPE : DIALOGUE SOCIAL SUR LES SALAIRES... MAIS SANS CONSULTATION DES SALARIÉS

Dans une étude publiée en mai 2024, la Dares fait le point sur le dialogue social dans les TPE qui, de par leur taille n'ont pas de représentant du personnel. 81 % de celles employant de 2 à 9 salariés déclarent avoir pris des dispositions sur au moins un des quatre sujets suivants : salaires, emploi, temps et conditions de travail. Ce qui représente une hausse d'un point comparé à l'étude de 2018. S'agissant des salaires, seulement 15 % des directions des petites entreprises associent le personnel aux prises de décisions. **Plus d'infos : dares.travail-emploi.gouv.fr**

Comment fonctionne une rupture anticipée de CDD ?

L'artisan qui recrute un salarié en contrat à durée déterminée (CDD) sait qu'il prend fin au terme fixé dans le contrat de travail. Mais que faire si le salarié ne convient vraiment pas ? Comment rompre avant le terme ? Des exceptions existent et la rupture anticipée est possible. On fait le point. Lætitia Muller

Peut-on rompre un CDD avant son terme ?

Oui mais dans des cas limitatifs. La rupture est tout d'abord possible durant la période d'essai, l'artisan ou le salarié peut alors mettre fin à la relation de travail sans avoir à se justifier. Outre cette possibilité, la rupture anticipée du CDD est possible dans cinq autres cas :

- › s'il y a accord entre l'artisan et son salarié : il s'agit de la situation la plus simple, et celle à privilégier en cas de désaccord ou mésentente ;
- › la rupture : si le salarié justifie d'une embauche en CDI chez un autre employeur ;
- › la faute grave du salarié ;
- › la force majeure : cette notion suppose la survenue d'un événement exceptionnel, irrésistible et imprévisible (un incendie du local par exemple) ;
- › si le salarié est reconnu inapte par le médecin du travail*.

Comment faire selon le cas ?

Pour la rupture d'un commun accord, l'artisan doit matérialiser cette entente par écrit et définir une date de fin commune

puisqu'aucun préavis n'est prévu. Attention, il ne s'agit pas d'une rupture conventionnelle réservée aux seuls CDI. Par précaution, l'artisan peut rédiger une convention de rupture amiable ou contacter son conseil ou son comptable pour se faire aider dans la rédaction de celle-ci. Quand le salarié décroche un CDI dans une autre structure, il peut rompre son CDD à condition de fournir à l'employeur quitté son contrat de travail ou sa promesse d'embauche. Il doit en outre notifier au chef d'entreprise la rupture anticipée et respecter un préavis. Sa durée est d'un jour par semaine, calculé sur la durée du CDD (un jour sur la période effectuée en cas de CDD avec terme imprécis). Dans tous les cas, la limite est de deux semaines. En cas de faute grave, l'artisan doit respecter les règles de la procédure disciplinaire : convoquer le salarié à un entretien préalable via une lettre en RAR. Il doit ensuite le recevoir, et pas moins d'un jour franc après l'entretien, lui envoyer la notification de la décision de rupture du CDD, dans un délai

de 1 mois maximum. Aucune indemnité de rupture de contrat n'est due au salarié dans ce cas. En cas de force majeure, l'artisan la matérialise par écrit et la transmet au salarié par lettre RAR ou en main propre. Le salarié a quant à lui droit à une indemnité compensatrice égale aux rémunérations qu'il aurait perçu jusqu'au terme du contrat. Enfin, si le salarié en CDD est déclaré inapte par le médecin du travail, l'artisan est contraint d'entamer une procédure précise. Il a un mois pour tenter de reclasser le salarié. S'il ne le peut pas, la rupture du CDD passe alors par une procédure de licenciement et le versement d'une indemnité. Le montant de cette dernière dépend de l'ancienneté du salarié. En deçà de 8 mois, elle est proportionnelle à la durée du contrat ; au-delà, elle est égale à l'indemnité de licenciement. Attention : l'indemnité est doublée si l'inaptitude est d'origine professionnelle. En outre, le salarié a également droit, en pareil cas, à une indemnité de précarité.

* Code du travail, art. L. 1243-1.

Que faire d'un objet oublié ou laissé par un client ?

Un client a abandonné un objet chez vous et ne donne plus signe de vie ? Peut-être une commande non récupérée ou un article laissé lors d'une réparation ou d'un nettoyage ? Avant de penser à le revendre pour couvrir vos frais ou à le donner pour vous en débarrasser, sachez qu'il existe des règles à respecter. Julie Clessienne

Combien de temps garder l'objet ?

Avant de considérer qu'un objet est abandonné, respecter un délai de conservation s'impose :

- › un an pour un objet en général abandonné dans un commerce (vêtement laissé chez le teinturier, bijou chez un bijoutier, chaussures chez un cordonnier...);

- › trois mois pour un véhicule laissé chez un garagiste ou un réparateur (automobiles, deux-roues, motocycles à trois-roues, quadricycles, épaves...);
- › six mois pour les objets abandonnés dans un hôtel ou chez un logeur.

À noter : faites constater l'abandon du bien par un huissier de justice pour obtenir un élément de preuve indiscutable. Le procès-verbal de constat pourra servir de point de départ pour les délais mentionnés ci-dessus.

Vendre ou détruire l'objet : est-ce possible ?

Pour être autorisé à vendre l'objet et pouvoir ainsi récupérer la créance pour votre travail non rémunéré (ou en cas de dette non recouvrée), en tant que « dépositaire », vous devez présenter une requête au tribunal dont dépend votre domicile, afin que l'objet en question soit déclaré abandonné : c'est ce qu'on appelle la

« procédure de saisie-vente »

Peu importe que vous ayez une créance à réclamer pour utiliser cette procédure, c'est l'abandon de la chose qui est le « fait générateur ». Le tribunal auquel vous devez vous adresser varie selon la valeur de l'objet (ou de la dette) :

- › si elle est supérieure à 10 000 €, le tribunal de grande instance est compétent ;
- › si elle est inférieure à 10 000 €, ce sera le tribunal d'instance.

Avant d'envisager ces démarches, estimez bien la valeur de l'objet pour éviter des frais judiciaires inutiles. Attention : même dans le cas où vous souhaiteriez détruire ou donner l'objet à des associations caritatives car sa valeur marchande est trop faible, vous devez au préalable obtenir l'autorisation du tribunal au moyen de la requête pour vente.

Quelles formalités réaliser ?

Aucune forme particulière n'est requise et aucun formulaire spécifique n'existe pour la requête au tribunal. Un huissier de justice ou un avocat peuvent vous soutenir dans cette démarche. La requête doit en tout cas mentionner les éléments suivants :

- › la date de réception de l'objet (pour vérifier si le

délai de non-réclamation a bien été respecté) ;

- › une description ou désignation précise de l'objet ;
- › le prix réclamé (ou une estimation approximative) ;
- › le nom du propriétaire, s'il est connu ;
- › le lieu où l'objet a été laissé.

La vente aux enchères publiques

Dans le cas d'une vente aux enchères publiques, le juge évaluera la situation et informera le propriétaire de l'objet (s'il est identifiable) au moins huit jours avant la vente par lettre recommandée et affichage public. Cela permettra au propriétaire de s'y opposer ou de faire valoir ses droits. L'objet sera ensuite vendu aux enchères publiques sur ordonnance du juge qui fixera la date et le lieu de la vente, la mise à prix de l'objet, et désignera l'officier public qui en est chargé. Ce dernier vous payera votre créance calculée sur le produit de la vente après prélèvement des frais.

Et après ?

Si la vente ne couvre pas vos frais de justice, vous pouvez être amené à payer le surplus. Vous aurez encore toutefois la possibilité de vous retourner contre votre client étourdi ou peu scrupuleux en déposant un recours pour rentrer dans vos frais. Mais cela ne vaut, encore une fois, que si la valeur de l'article le justifie.



Faites constater l'abandon du bien par un huissier de justice pour obtenir un élément de preuve indiscutable.

Crédit*

À vos côtés pour vous
aider à vous développer

LE CRÉDIT MUTUEL VOUS SOUTIENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE*.

Pour plus d'informations :



Rendez-vous dans une Caisse
de Crédit Mutuel



Téléchargez l'appli
Crédit Mutuel



Connectez-vous au site
www.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

*Après étude et sous réserve d'acceptation de la Caisse. Voir conditions en Caisse.

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Gettyimages.

NOUVELLE GAMME UTILITAIRE OPEL
100% ELECTRIQUE
PARTENAIRE DE VOS AMBITIONS



DÈS **189€**/MOIS⁽¹⁾

Crédit-bail 60mois/100 000 km
1^{er} loyer majoré de 3 685€ HT



Legrand

**GARANTIE
5 ANS
OFFERTE** ⁽²⁾

(1) crédit-bail sur 60 mois / 100 000 km pour nouvel OPEL Combo Cargo Taille M 650kg BlueHDi 100 S&S BVM6 neuf, hors opt., prix remis de 17 011 € HT (prix max remis non contractuel) au lieu de 21 700 € HT, (tarif 04/2024). Déduction faite de la prime flex care de 1 000 € HT. 1^{er} loyer 3 685 € HT suivi de 59 loyers mensuels de 189 € HT, prestation facultative. Contrat MAINTENANCE : 33,336 € HT / mois incluse. Offre avec 3 ans d'extension de garantie offerts après la garantie constructeur de 2 ans. Opt. d'achat finale en cas d'acquisition B 693,02 € HT. (2) Selon les conditions du contrat de services OPEL, dispo. dans le réseau OPEL. Offres réservées aux pro, (hors loueurs, administrations, flottes et protocoles nationaux). pour le crédit-bail du véhicule précité avec engagement de reprise par la concession pour le montant de l'option d'achat finale, conditionné à un kilométrage contractuel maximum de 100 000 km et à un état standard, dans le réseau OPEL participant du 01 au 30/04/2024, si acceptation par CREDIPAR, SA au capital de 138 517 008 €, RCS Versailles n° 317 425 981, 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy, mandataire d'assurance n° ORIAS 07 004 921 (www.orias.fr) n° ADEME FR231747_01GVZ5. Visuels non contractuels.

OPEL LE MANS - 4 BLD RENÉ CASSIN - 02 52 56 38 42



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

CMA FORMATION

9 MOIS POUR UNE NOUVELLE VOIE...

« 1 emploi, 1 formation »
dans l'artisanat,
une nouvelle vie !



Renseignements
et inscriptions



RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

CMA FORMATION

urmapaysdelaloire.fr



NANTES
02 40 18 96 96

ST-NAZAIRE
02 28 54 17 01

ANGERS
02 41 22 61 56

LAVAL
02 43 64 11 00

LE MANS
02 43 50 13 70

LA ROCHE/YON
02 51 36 53 00